



République et Canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TÈNE

CONSEIL GÉNÉRAL

Procès-verbal N°13

Séance extraordinaire du jeudi 12 juin 2014 à 20 h 00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 30 avril 2014
3. Nomination d'un membre de la commission réglementaire en remplacement d'Eric Flury, démissionnaire
4. Nomination d'un membre de la commission des sites de loisirs et des espaces publics en remplacement d'Arianit Pira, démissionnaire
5. Nomination d'un membre de la commission des naturalisations et des agrégations en remplacement de Sébastien Reclaru, démissionnaire
6. Nomination d'un membre de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération en remplacement d'Eric Flury, démissionnaire
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande d'acceptation d'un don d'un tableau par Mme Martine Bänninger
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande d'acceptation d'un don de deux tableaux par M. Roger Mügeli
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la modification de la convention d'organisation du guichet social régional de l'Entre-deux-Lacs (GSR-EDL)
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 175'000 francs pour l'assainissement partiel de l'éclairage public
11. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 140'000 francs pour le remplacement de l'isolation étanche de la toiture plate et diverses réfections des installations d'exploitation du CIS Centre Sports & Loisirs Marin
12. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant les achats, respectivement les échanges de terrains, pour réaliser la passerelle de mobilité douce / première mesure
13. Rapport intermédiaire du Conseil communal au Conseil général concernant la situation du bien-fonds 1277 « Derrière-le-Château » au regard de l'OPM, de la présence du gazoduc et de la notion d'expropriation
14. a) Rapport de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération au Conseil communal concernant le plan des axes de circulation de la commune de La Tène
b) Motion pour le Conseil général de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération au Conseil communal concernant la sécurité sur la rue Charles-Perrier, l'affectation des priorités et la vitesse limite

15. Motion des conseillers généraux Erich Brönnimann, Michel Luthi, Maurice Binggeli, Marie Dubois Passaplan, Pierre-Olivier Maire, Kamel Ghnaïa et Remo Siliprandi demandant au Conseil communal d'étudier les possibilités d'aménagement du bâtiment situé sur la parcelle 925 du plan cadastral, « La Ramée »
16. Autres motions et propositions
17. Réponse du Conseil communal à la question de la conseillère générale (et présidente du Conseil général) Sylvie Fassbind-Ducommun (PSLT) et intitulée « Gare à la Gare »
18. Interpellations et questions
19. Lettres et pétitions
20. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
21. Divers

* * * * *

La présidente Sylvie Fassbind-Ducommun (PSLT) ouvre la séance du Conseil général du 12 juin 2014 et demande si une modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, celui-ci est adopté.

1. Appel

Le secrétaire Heinz Hoffmann (GCD-PLRT) procède à l'appel comme suit :

35 présents ; 4 excusés : Hassan Laaroussi (GCD-PLRT), Alain Maurissen (PSLT), Sabine Penalzoza (ELT), Jean-Claude Wäfler (ELT) ; 1 absent : Ivan Gligorov (PSLT) ; est annoncé en retard : Jan Homberger (GCD-PDC). **La majorité est fixée à 18.**

La présidente souhaite la bienvenue à trois nouveaux conseillers généraux et donne la parole aux groupes pour leur présentation.

La présidente donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter la nouvelle conseillère générale de l'Entente de La Tène. Il s'agit de Madame Nadia Chassot, née à Monthey en Valais. Elle a vécu une partie de son adolescence à Marin.

Ses études terminées, elle est partie découvrir pendant une année sabbatique le Mexique et la Californie.

De retour dans le canton de Neuchâtel, elle a résidé notamment à Bevaix puis à Colombier.

En souvenir de sa jeunesse passée à Marin, elle a souhaité faire découvrir la commune de La Tène à son mari et à sa fille de 12 ans en s'y établissant et ainsi profiter des avantages qu'offre cette commune : la qualité de ses dessertes en transports publics, la proximité des magasins, la qualité de gestion du cercle scolaire du Bas-Lac, sans oublier la douceur et la beauté de ses rives.

Madame Nadia Chassot travaille en tant que secrétaire à mi-temps auprès de l'Etat de Neuchâtel et le reste de son temps est partagé entre sa famille, son implication comme responsable sponsoring de la manifestation Ciné-Tène au sein du comité d'Animatène-Tourisme et depuis deux ans en tant que membre de l'Entente de La Tène.

Son crédo est « La Tène : une commune où il fait bon vivre ! ».

- Applaudissements -

La présidente remercie Pascal Vaucher et donne la parole à **Gérard Gremaud** (PSLT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter ce soir notre nouvelle conseillère générale PSLT en la personne de Viviane Lüthi.

Viviane est mariée et mère de trois enfants adultes, elle habite Marin depuis 1999 et travaille comme secrétaire-comptable dans l'entreprise familiale de cycles à Saint-Blaise.

Ses hobbies sont multiples, comme les sports tels que le ski, le cyclisme, le tennis et la marche. Viviane pratique également volontiers la lecture, les mots croisés et le scrabble et apprécie les voyages lointains qui l'ont déjà amenée au Vietnam, en Birmanie, au Maroc et en Argentine.

Toujours dans le cadre privé, elle est bénévole dans une association de quartier, au comité du club cycliste, ainsi qu'à celui de l'union cycliste neuchâteloise.

Sa carrière politique a débuté au Législatif d'Yverdon-les-Bains, pour ensuite se poursuivre pendant 9 ans à celui de Marin. Elle a fait ainsi partie des commissions financière, de la circulation et des travaux publics. En politique, elle veut surtout défendre la condition des femmes et lutter contre les inégalités sociales et l'exclusion.

Elle se réjouit de retrouver de nombreuses connaissances au sein de ce Conseil et de siéger aux côtés de son fils Patrick.

Bienvenue parmi nous Viviane et plein succès dans cette activité ! ».

- Applaudissements -

La présidente remercie Gérard Gremaud et donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

En juillet 1964, le Congrès américain adopte le Civil Rights Act et accorde de fait des droits civils aux minorités. Ces mêmes Américains sont au Vietnam et « conseillent » les autorités civiles locales.

En juillet 1964, la beatlemania déferle, les cheveux poussent, les jupes raccourcissent.

En juillet 1964, Poulidor et Anquetil se défient au Puy de Dôme durant le Tour de France. Pour la petite histoire, c'est Anquetil qui gagnera le général avec 55 secondes d'avance sur Poulidor.

Pourquoi juillet 1964 ? Parce qu'en juillet 1964, Patrick Albert voit le jour à Belfort. C'était il y a 50 ans.

Notre nouveau conseiller général a poursuivi sa formation en France pour décrocher au final un diplôme d'ingénieur en télécommunications avec spécialisation en microélectronique complété d'un master en gestion d'entreprise.

Avec de telles compétences, il ne pouvait trouver terreau plus fertile que notre arc jurassien et ses microtechniques. Après une carrière en France et en Allemagne, il est aujourd'hui responsable pour le CSEM de la division Micro- et Nano-systèmes.

La vie professionnelle n'est bien évidemment pas tout. Marié, il est le père de deux garçons de 17 et 14 ans. Basketteur pour l'un et footballeur pour l'autre, ils ont entraîné leurs parents dans la vie associative de notre commune, à la Fête scolaire comme dans les divers clubs de soutiens sportifs que nous connaissons.

Globetrotter et très sportive, la famille Albert skie, randonne et découvre le monde dans ses loisirs, avant son installation à Marin il y a 12 ans comme aujourd'hui.

C'est avec une grande fierté et beaucoup de plaisir que nous vous invitons à accueillir Patrick Albert sur nos bancs, sans oublier de le féliciter pour ses très prochains 50 printemps. ».

2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 30 avril 2014

La présidente donne la parole à **Laurent Suter** (GCD-PDC).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

C'est au haut de la page 10 que j'ai remarqué quelque chose qui ne m'a pas heurté, quoi que j'aie peut-être fait une petite allergie. Si mes souvenirs sont exacts (ils ne le sont pas toujours), Madame la présidente, vous nous avez demandé d'approuver les comptes. Je dis bien les comptes. Et nous les avons approuvés. Enfin nous, surtout vous puisque je me suis abstenu. Puis, Monsieur Muster nous a remerciés en disant « C'est toujours un moment d'examens, de bilans, pour le Conseil communal et l'administration que de présenter ces comptes et je ne peux que me réjouir au nom de Conseil communal et de l'administration de la confiance que vous nous témoignez. Merci beaucoup ! ». Il me semble qu'à l'époque Monsieur Muster avait utilisé le mot « gestion ». Ce n'est pas toujours possible de faire un procès-verbal tout à fait précis et il a été très bien fait par son auteure, je remercie son auteure, mais à mon avis on ne peut pas remercier d'avoir approuvé la gestion alors que l'on avait approuvé les comptes. Je ne m'attaquerai pas au fond du problème. Il me semble toutefois que ce qui a été dit doit être mieux transcrit à ce niveau-là. C'est un petit détail mais je tenais à en faire part. ».

La présidente demande à Laurent Suter s'il a une phrase ou un avenant à formuler.

Laurent Suter : « Il manque le mot « gestion ». Il me semble que Monsieur Muster avait dit qu'il nous remerciait d'avoir approuvé la gestion. La gestion. Il manque ce mot. C'est un détail mais j'y tiens. Un jour, peut-être, j'expliquerai pourquoi. Merci. ».

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 avril 2014, ainsi modifié, est adopté à l'unanimité.

3. Nomination d'un membre de la commission réglementaire en remplacement d'Eric Flury, démissionnaire

Jean-Paul Ros [PSLT] est élu tacitement et avec applaudissements.

4. Nomination d'un membre de la commission des sites de loisirs et des espaces publics en remplacement d'Arianit Pira, démissionnaire

Patrick Albert (GCD-PLRT) est élu tacitement et avec applaudissements.

5. Nomination d'un membre de la commission des naturalisations et des agrégations en remplacement de Sébastien Reclaru, démissionnaire

Nadia Chassot (ELT) est élue tacitement et avec applaudissements.

6. Nomination d'un membre de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération en remplacement d'Eric Flury, démissionnaire

Eric Caron [PSLT] est élu tacitement et avec applaudissements.

Concernant les points 7 et 8, **la présidente** informe que les tableaux concernés sont exposés sur la gauche de la salle La Tène.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande d'acceptation d'un don d'un tableau par Mme Martine Bänninger

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Silvia Praz**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

En avril dernier, Madame Bänninger est passée à la commune pour nous remettre le tableau qui se trouve au milieu (le grand) qui représente différentes maisons à Epagnier. C'est un tableau du peintre Louis Guillaume, qui habitait juste vis-à-vis. Elle souhaite nous faire un don sans contrepartie et sans condition. Il appartient à votre Autorité d'accepter ce don. Merci. ».

La présidente remercie Silvia Praz et donne la parole à **Gérard Gremaud** (PSLT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Je ne sais pas s'il est d'usage que les groupes s'expriment sur le sujet mais en tout cas notre groupe apprécie le geste et remercie pour ce don. ».

La présidente remercie Gérard Gremaud et donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Notre groupe apprécie également le geste de Madame Bänninger et accepte le tableau avec de sincères remerciements. ».

La présidente remercie Ted Smith et donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

L'Entente de La Tène accepte le don de Madame Bänninger avec remerciements à la donatrice. ».

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** met au vote l'arrêté du Conseil général concernant l'acceptation d'un don d'un tableau par Mme Martine Bänninger qui est accepté à l'unanimité.

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande d'acceptation d'un don de deux tableaux par M. Roger Mügeli

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Silvia Praz**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Cette fois, ce sont deux tableaux que nous avons reçus de Monsieur Mügeli, habitant à Verbier. Le tableau de droite représente une vue du Mouson et celui de gauche une vue de La Tène. Comme pour le précédent point, Monsieur Mügeli fait don de ces tableaux à la commune sans contrepartie et sans condition. ».

La parole n'étant pas demandée, **la présidente** met au vote l'arrêté du Conseil général concernant l'acceptation d'un don de deux tableaux par M. Roger Mügeli qui est accepté à l'unanimité.

A la demande de **la présidente**, **Silvia Praz** informe que ces tableaux seront mis avec tous les autres tableaux que la commune possède puisqu'il y en a toute une collection.

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la modification de la convention d'organisation du guichet social régional de l'Entre-deux-Lacs (GSR-EDL)

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Michel Muster**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Quelques mots en introduction pour présenter ce rapport.

La commune de La Tène fait partie de l'association des communes de l'Entre-deux-Lacs pour ce qui touche au social. On est maintenant à la troisième étape de la création du guichet social régional, qui à partir de 2007 a vu le jour.

En 2007, comme vous avez pu le lire, les services sociaux régionaux, intercommunaux, qui regroupent les communes de l'Entre-deux-Lacs, ont été créés avec les services sociaux qui fonctionnaient.

En 2010, 3 ans après, un nouveau volet AVS-AI, voulu par l'organisation des services sociaux sur le plan cantonal, a été créé. C'est un deuxième guichet qui a été ouvert.

Finalement, au 1^{er} janvier de cette année, c'est le guichet ACCORD qui a été ouvert. C'est le guichet unique dont on entend parler. Une personne qui souhaite obtenir une subvention, quelle qu'elle soit, ou une aide sociale, se présente à ce guichet, remplit les formulaires (assistée d'une personne de l'administratif) et ensuite son dossier est acheminé directement là où il doit l'être. Les subventions sont toutes octroyées sur la même base ; c'est la nouveauté du projet ACCORD. Ce projet, vous l'imaginez bien, a nécessité l'engagement de personnel supplémentaire dans tous les guichets sociaux régionaux du canton de Neuchâtel. Pour ce qui nous concerne, c'est-à-dire le guichet social qui a son siège à Saint-Blaise, c'est 1.5 ETP qui a été créé. Ce poste et demi est bien sûr financé par les communes selon la clé de répartition établie dès le départ par les services sociaux de l'Entre-deux-Lacs, à savoir que la moitié du coût est calculée en fonction du nombre d'habitants par commune et l'autre moitié par rapport au nombre de dossiers. Il faut savoir que les dossiers à La Tène sont très importants puisque l'on compte 87 dossiers ouverts début mai. On a donc une participation à ce sujet-là.

Je ne vais pas entrer plus dans les détails. Vous aurez toutes et tous remarqué qu'il s'agissait d'une question de cosmétique pour faire figurer dans la convention qui existe depuis 2007, les services sociaux, l'agence AVS-AI et ce nouveau guichet social régional ACCORD. ».

👉 **La présidente** salue l'arrivée de **Jan Homberger** (GCD-PDC). **La majorité passe à 19.**

La présidente donne la parole à la commission financière, par **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT) qui signale que ce sujet n'a pas été traité en séance de commission.

La présidente donne la parole à **Quentin Estève** (PSLT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du mardi 10 juin, le parti socialiste s'est penché attentivement sur ce rapport.

Hormis la partie explicative concernant le but et les objectifs du GSR, nous avons trouvé ce rapport quelque peu confus et manquant de clarté.

Bien que le groupe prenne acte du présent rapport et avant qu'il n'accepte son arrêté, nous souhaitons poser au Conseil communal quelques questions de compréhension.

Il est mentionné dans ce rapport au point 4.2 l'ajout d'un guichet ACCORD à un guichet GSR déjà existant. Si on s'en réfère au site web de la commune de Saint-Blaise, il mentionne l'existence d'un guichet ACCORD mais sous le nom de GSR. Notre première question est : quelle est la différence entre le guichet ACCORD et celui du GSR ?

Notre deuxième question concerne les conséquences (financières et en général) de cette modification de convention pour la commune. Y en a-t-il et quelles sont-elles concrètement ?

Troisième question : cette modification de convention implique-t-elle un quelconque changement concernant la participation financière de la commune ?

Dernière question, cela a été évoqué tout à l'heure, l'arrêté mentionne que la commission financière a été consultée. Cela n'a pas été le cas. Pourquoi ? ».

La présidente remercie Quentin Estève et donne la parole à **Jan Homberger** (GCD-PDC).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance de mardi soir, le groupe PLR-PDC a pris connaissance du rapport et n'a pas d'objection à formuler au sujet de la modification de cette convention.

Par contre, les membres ont émis des craintes sur la gouvernance du guichet social et le rôle prépondérant de la commune de Saint-Blaise dans cette structure intercommunale, ainsi que des effets négatifs qu'a pu avoir le regroupement des services sociaux sur la maximisation des prestations par les personnes assistées, mais le groupe PDC-PLR acceptera largement cet arrêté. ».

La présidente remercie Jan Homberger et donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance de préparation de mardi dernier, l'Entente de La Tène a accepté à l'unanimité des membres présents la nécessaire modification de la convention d'organisation du guichet social régional de l'Entre-deux-Lacs. ».

La présidente remercie Pascal Vaucher et donne la parole au Conseil communal, par **Michel Muster**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Je vais donc tenter de répondre aux questions qui ont été posées (ndlr : la 2^e question du PSLT a été répétée car pas notée).

La première question était de savoir quelle était la différence entre le guichet ACCORD et celui du guichet social régional. Il n'y en a pas. En fait ACCORD est le chapeau de tout le principe qui a été mis en place pour harmoniser l'aide sociale de manière à ce qu'il n'y ait pas d'effet de seuil ou de faux calculs quant aux droits des personnes qui demandent des subventions ou des prestations. Que l'on parle de guichet social régional ou de guichet ACCORD, on peut entendre là un synonyme.

Les conséquences pour la commune de La Tène sont minimes, comme je l'ai évoqué tout à l'heure. C'est un poste et demi de plus à répartir entre la population des 8 communes de l'Entre-deux-Lacs et on prendra en compte la proportion des dossiers présentés par territoire, à savoir pour La Tène 87 sur 350 environ.

Pourquoi la commission financière n'a pas été consultée alors que c'est indiqué dans le projet d'arrêté qui vous est soumis ? C'est une erreur mais l'objectif est surtout de renouveler la convention et je crois qu'il n'y a pas d'importance à débattre de ce sujet à la commission financière.

Pour la gouvernance à Saint-Blaise, c'est effectivement une chose que l'on entend souvent. A chaque fois que l'on revient devant les Conseils généraux, pas seulement à La Tène, mais dans d'autres communes aussi, on entend fréquemment cette remarque-là : pourquoi Saint-Blaise gère-t-elle les services sociaux ? A la création de tout le système d'aide sociale de l'Entre-deux-Lacs, il a été mis de côté l'idée de créer un syndicat mais plutôt de mandater une commune d'organiser les services sociaux et ensuite, par convention, chaque commune adhère à ces services sociaux. C'est un choix qui a été fait en 2007 et qui est difficilement possible de remettre en question. Bien sûr que la commune de Saint-Blaise n'a pas été franche dans la gestion des services sociaux de l'Entre-deux-Lacs puisque c'est une commission, la commission sociale régionale, qui chapeaute le tout. Cette commission compte les représentants de chacune des communes ainsi qu'un représentant des services sociaux de l'Etat.

Voilà ce que je pouvais répondre aux questions qui ont été posées, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs. ».

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** met au vote l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté du Conseil général concernant la modification de la convention d'organisation du guichet social régional de l'Entre-deux-Lacs (GSR-EDL) est également accepté à l'unanimité.

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Michel Muster**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Je ne vais pas m'étendre mais j'aimerais simplement vous remercier d'avoir accepté cet arrêté. Comme cela, les services sociaux pourront aller de l'avant, lentement mais sûrement. ».

10. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 175'000 francs pour l'assainissement partiel de l'éclairage public

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Martin Eugster**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Ce projet d'assainissement est fait en collaboration étroite avec la commission EDD et des entreprises qui vont dans le sens de notre commune.

En premier lieu, je dois m'excuser envers je ne sais plus qui, surtout la commission EDD ou peut-être la commission financière, parce que j'avais évoqué que nous avions demandé une troisième offre à une entreprise de la région mais c'est faux, on n'a pas demandé de troisième offre. J'en avais le souvenir mais c'est de ma faute et je m'excuse de cette fausse information. J'ai d'autres éléments à communiquer pour expliquer pourquoi on n'a pas demandé cette troisième offre, au moyen de ce slide.

A ce jour, nous avons deux entreprises qui répondent à nos exigences. Nos exigences sont qu'il faut être concessionnaire (ce n'est pas tout le monde qui peut faire ce travail), qu'il faut connaître le réseau électrique de notre commune (ce n'est pas seulement pour remplacer deux ampoules mais c'est beaucoup plus de travail), qu'il faut disposer d'un service fiable et expérimenté (les entreprises doivent pouvoir venir sur le territoire de notre commune peut-être pas quotidiennement mais régulièrement), qu'il faut avoir un service de piquet et d'intervention d'urgence (tout le monde ne l'offre pas) et la dernière exigence est qu'il faut offrir une prestation financièrement plus avantageuse (nous avons remarqué que les prix des fournisseurs sont à peu près les mêmes, sans tenir compte du rabais du Groupe E).

Deuxième élément de correction : dans le rapport, à la page 2, chapitre 4, Choix du prestataire, on a écrit que le Groupe E nous a accordé une subvention, mais c'est faux. Il faut remplacer le mot « subvention » par « rabais commercial ». Seul le Groupe E peut nous accorder ce rabais et personne d'autre. Le Groupe E a depuis 2010 créé une réserve spéciale pour les collectivités publiques qu'il est maintenant prêt à redonner aux communes.

Je dois en plus corriger ce rapport à la page 3, à l'avant-dernière partie, car nous avons mal calculé le pourcentage. Nous avons écrit que la diminution en watts pour les nouveaux luminaires était de 53% mais il s'agit en fait de 47%.

Petit complément d'information : l'économie de consommation annuelle représente approximativement 28% sur l'ensemble du réseau de l'éclairage public, ce qui représente, selon nos calculs d'aujourd'hui, une économie d'environ 10'000 francs par an.

Ce sont ces quelques informations que j'ai voulu corriger et je vous prie encore une fois de m'excuser de ces erreurs. Je me tiens à disposition pour répondre aux questions. Merci. ».

La présidente remercie Martin Eugster et donne la parole à **Claude Burgdorfer** (GCD-PLRT) pour la commission financière.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 3 juin 2014, votre commission financière s'est entretenue avec le Conseil communal au sujet de son rapport concernant une demande de crédit de 175'000 francs pour l'assainissement partiel de l'éclairage public.

Si elle regrette que l'option de points lumineux solaires n'ait pas été considérée, elle salue néanmoins le choix du Conseil communal de retenir la technologie LED. En effet, en sus d'économies d'énergie de l'ordre de 8'000 francs par an à l'époque mais qui ont passé à 10'000 francs ce soir, celle-ci apparaît suffisamment flexible pour permettre la programmation de différents scénarios d'intensité d'éclairage, voire même a posteriori l'installation de détecteurs de mouvements.

A l'unanimité, votre commission financière vous invite à soutenir la demande de crédit qui vous est adressée. ».

La présidente remercie Claude Burgdorfer et donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT) pour la commission de l'environnement et du développement durable.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 13 mai 2014, la commission de l'environnement et du développement durable a étudié le rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit de 175'000 francs pour l'assainissement partiel de l'éclairage public.

Ce sujet (l'éclairage public) a été l'objet de plusieurs discussions au sein de la commission depuis le début de la législature. Je voudrais citer quelques éléments qui touchent ce sujet :

- l'ordonnance fédérale qui interdit, de façon échelonnée, l'utilisation de composants inefficaces et spécialement l'utilisation des lampes à mercure, polluantes pour l'environnement à la fin de vie
- l'utilisation rationnelle de l'énergie électrique
- la sécurité des usagers de la route
- l'abaissement nocturne, voire l'extinction totale durant la nuit
- la pollution lumineuse qui a un impact sur l'homme et la faune dans nos villes et villages
- mais aussi l'éclairage public comme moyen d'embellir nos rues et nos places
- et bien évidemment les coûts d'investissement, d'entretien et de nettoyage

Si nous avons traité ces différents aspects, c'est parce que nous souhaitons mettre en place une politique de l'éclairage public communal qui s'inscrit dans une politique énergétique plus globale sur le plan communal. Avec des objectifs, une planification et un budget.

En 2011, il y a eu un avant-projet à Marin-Epagnier sur la route de la Tène. L'installation et l'opération de 17 mâts transformés en projecteurs LED ont été concluantes. Par contre, il n'y a pas eu de suite.

Les conseillers communaux Martin Eugster et Daniel Rotsch nous ont confirmé être favorables à une politique plus globale, même si cela prendra encore un peu de temps... La démarche Cité de l'Energie serait un cadre possible pour avancer dans ce sens.

Retour maintenant au sujet qui nous occupe ce soir : une demande de crédit de 175'000 francs pour 196 points lumineux, tous en mercure actuellement, et donc à remplacer impérativement.

Aujourd'hui, plus de 80% des installations de l'éclairage public se font en LED, à l'inverse d'il y a deux ou trois ans encore. La technologie est donc mature, les fournisseurs et installateurs connaissent ces produits.

La commission est consciente qu'il ne faut pas s'attendre à de grandes économies financières (même si nous allons économiser environ 10'000 francs par année sur ces 196 mâts en LED) et que l'investissement reste néanmoins important.

Nous allons contribuer par contre à une importante économie d'énergie, électrique, toujours plus rare, de 28% sur l'ensemble des installations, et trouver d'autres aspects positifs comme une baisse des coûts d'entretien, une diffusion de la lumière plus homogène, et moins dispersée, et la possibilité de réduire la luminosité pendant la nuit.

La commission recommande unanimement l'adoption de cet arrêté de demande de crédit de 175'000 francs. ».

La présidente remercie Ted Smith et donne la parole à **Pascal Perret** (GCD-PLRT) pour la commission des travaux publics et des services industriels.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa séance du 13 mai 2014, les membres de la commission des travaux publics et des services industriels ont traité avec toute l'attention voulue le sujet dont il est question ici.

D'emblée il a bien fallu reconnaître que les contraintes légales, soit l'interdiction dès 2015 des lampes à vapeur de mercure, puis la suppression de manière échelonnée jusqu'en 2017 des (je cite) « composants inefficaces de l'éclairage public », ne laissent guère de marge de manœuvre à notre commune, tout comme à de nombreuses collectivités publiques confrontées à cette obligation d'assainir leur réseau d'éclairage. Et si le premier investissement est plus conséquent pour La Tène qu'ailleurs, c'est que notre commune a encore une proportion importante de luminaires à vapeur de mercure (à peu près 30%) à devoir remplacer impérativement durant la période 2014-2015.

S'agissant du choix du prestataire en fonction d'un cahier des charges et du concept d'assainissement définis avec divers spécialistes, les membres de la commission des travaux publics et des services industriels partagent l'avis du Conseil communal « d'entamer une collaboration avec le Groupe E ». L'argument financier n'y est certes pas étranger puisqu'au final il en résultera une économie de plus de 40'000 francs sur 4 ans, ceci en tenant compte du remplacement des luminaires et des frais de maintenance durant cette période. Après ces 4 ans, la commune sera à nouveau libre de choisir son prestataire pour la maintenance.

Enfin, si l'investissement financier est important, l'économie d'énergie sera tout aussi conséquente, estimée à 47% pour les 196 lampadaires à remplacer, ce qui représente une baisse de 28% de la consommation annuelle.

Considérant ce qui précède, la commission des travaux publics et des services industriels préavise favorablement cette demande de crédit et recommande l'acceptation de l'arrêté y relatif. ».

La présidente remercie Pascal Perret et donne la parole à **Kamel Ghnaïa** (ELT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 175'000 francs pour l'assainissement partiel de l'éclairage public a été accepté à l'unanimité des membres présents lors de la séance de préparation de l'Entente de La Tène du 10 juin de cette année.

La présidente remercie Kamel Ghnaïa et donne la parole à **Maurice Binggeli** (PSLT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux,

Le PSLT, lors de sa séance du mardi 10 juin, a débattu au sujet de cette demande de crédit.

Le débat fut lumineux et c'est avec l'éclairage d'un rapport bien détaillé et précis que nous entrerons en matière et accepterons à l'unanimité la demande de crédit de 175'000 francs

afin que certaines de nos rues soient embellies par CALA et AMPERA, nos futures nouvelles déesses lumineuses. ».

La présidente remercie Maurice Binggeli et donne la parole à **Richard Bischof** (GCD-PLRT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de leur séance de préparation de mardi dernier, les partis libéral-radical et démocrate-chrétien ont pris connaissance du rapport concernant la demande en question.

Le groupe est sensible à la nécessité d'augmenter l'efficacité de l'éclairage public à travers une technologie présentée modulaire et évolutive. Il juge opportun d'assainir dans un premier pas les installations à vapeur de mercure dont l'interdiction est programmée pour 2015. Dans le rapport, on a constaté qu'aucun mot n'a été prononcé sur l'assainissement des 500 luminaires restants.

Le groupe a accepté le crédit. ».

La présidente remercie Richard Bischof et donne la parole à Jan Homberger (GCD-PDC).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

J'aimerais juste que Martin Eugster remette le premier slide. Merci.

Je pense que les différents rapporteurs ont eu des informations erronées en présentant leur rapport.

Je pense que le règlement a au moins le bon sens d'exiger pour un budget et un crédit pareil trois offres.

C'est pour cela que je demanderais au Conseil communal de refaire un appel d'offres en incluant les différents critères du premier slide, parce que ce n'est pas le Conseil communal qui peut savoir que les entreprises non-concessionnaires connaissent ou non le réseau. Il y a des critères et beaucoup de choses d'abstrait.

Je pense que les informations complémentaires qui ont été transmises par le Conseil communal exigent en tout cas une discussion et je souhaite une interruption de séance (ndlr : acceptée par **la présidente**. ».

* * * * *

La présidente reprend le cours de la séance. Elle a cru comprendre qu'il y avait une demande de renvoi du dossier au Conseil communal. Elle demande si **Jan Homberger** souhaite s'exprimer. Il répond par la négative.

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Martin Eugster**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Je ne connais pas tous les concessionnaires en Suisse mais je connais ces deux (Flückiger et Groupe E) et seul Groupe E peut nous accorder ce rabais commercial, personne d'autre.

Ensuite, la loi cantonale nous donne la possibilité d'une procédure sur invitation jusqu'à 250'000 francs et c'est cela que nous avons fait. C'est la loi cantonale. Le règlement communal (art. 171) fait également mention des marchés publics de minime importance. Après, il est vrai que nous devons avoir trois offres. Nous nous sommes basés sur l'application de la loi cantonale sur les marchés publics.

Enfin, il est trop tard pour demander une troisième offre. Les chiffres sont connus et cela fausserait la troisième offre. Nous avons donc choisi Groupe E qui a cet avantage financier, ce qui est un plus.

Je me tiens volontiers à disposition pour répondre à d'autres questions. ».

La présidente remercie Martin Eugster et donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

J'aimerais tout de même insister sur ce principe-là. Il y a la notion de coût, c'est évident, et la loi la règle. Mais il y a aussi la relation avec l'entreprise que l'on connaît, ou les entreprises qui ont été choisies que l'on connaît, Martin Eugster l'a dit tout à l'heure et ce sont des critères qui rentrent dans toutes les mises en soumissions. Il n'y a pas que le prix qui fait office de sélection, même si c'est bien souvent le cas. Souvent, le prix qui a le plus gros facteur pourcent est sélectionné mais il y a aussi des marchés pour lesquels on peut se baser sur la compétence et les notions qui sont offertes par les entreprises, en l'occurrence Groupe E, spécialiste en la matière et qui fournit « un rabais spécial ». On l'interprétera comme on veut... Là, on a vraiment une offre extrêmement intéressante. Ce n'est pas seulement le prix qui doit faire office de choix mais la qualité de l'entreprise et ses spécialités. ».

La présidente remercie Daniel Rotsch et donne la parole à **Gérard Gremaud** (PSLT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Il reste quand même un certain flou dans cet article de la législation cantonale. Je n'y ai pas vu cette somme de 250'000 francs ou alors je l'ai mal compris. Est-ce que vous pourriez commenter encore une fois cet article de la législation en nous expliquant le pourquoi. A notre avis, cela serait utile. Merci. ».

La présidente remercie Gérard Gremaud. Si elle a bien compris, il s'agit du règlement d'application de la loi sur les marchés publics où l'adjudication peut être faite sur invitation lorsqu'il y a une limite inférieure à 250'000 francs. Elle donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

L'article 3a) du règlement d'application de la loi cantonale sur les marchés publics délimite un certain nombre de critères ou de seuils qui eux déterminent finalement la procédure qui doit être adoptée dans ces marchés. Pour une institution publique, toutes ses dépenses dépendent de la loi sur les marchés publics, toutes sans exception. Seulement, à un moment donné, il y a des seuils et à partir ces seuils-là on doit obéir à une certaine procédure. Cela dépend si ce sont des fournitures, des services ou de la construction, si c'est du gros-œuvre, du second-œuvre, etc. Je ne vais pas vous donner tous les détails car c'est un tableau assez conséquent. Il y a des notions de gré à gré jusqu'à 100'000 francs pour les fournitures, 150'000 francs pour les services, 150'000 francs également pour le second-œuvre en construction mais je ne vais pas vous faire lecture de toute la nomenclature. Le projet qui nous intéresse aujourd'hui entre dans le cas de figure de la procédure sur invitation et c'est ce qui a été fait. Voilà, je ne peux pas vous donner plus d'explications. Je vous invite à prendre connaissance de ce règlement d'application. ».

La présidente remercie Daniel Rotsch et donne la parole à **Gérard Gremaud** (PSLT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi d'insister mais je crois que c'est justement le point de la discussion. Est-ce que l'on parle de fournitures ou de construction ? Merci de préciser. ».

La présidente remercie Gérard Gremaud et donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

J'aimerais juste encore préciser quelque chose. Sur le principe, je vais peut-être me faire des ennemis ce soir et j'en prends la responsabilité, vous êtes appelés à vous prononcer sur une demande de crédit, uniquement sur une demande de crédit, formulée au travers d'un rapport sur la base d'une somme. Ensuite, les procédures sont de la responsabilité du Conseil communal d'obéir aux différentes lois et critères. Ce soir, excusez-moi parce que je ne le dis pas forcément de la bonne manière, je ne crois pas que ce soit votre Autorité qui va prendre la décision sur la procédure à suivre. ».

La présidente remercie Daniel Rotsch et donne la parole à **Yanick Boillod**, administrateur communal.

« Je viens de lire le règlement d'application de la loi sur les marchés publics pour voir le seuil le plus bas. Il y a deux notions qui me viennent un petit peu à chaud comme ça mais c'est du détail. J'ai là sous les yeux l'offre du Groupe E. J'ai essayé de regarder s'il y a une distinction entre les fournitures et les services mais tout est mixé. Il y a des positions qui sont typiquement des prestations et d'autres du matériel. Il n'empêche qu'au final, le montant de l'offre est de 147'000 francs. Le seuil services, je peux le prouver car je l'ai sous les yeux, est fixé à 150'000 francs. Sauf erreur de ma part, je crois que lorsque l'on analyse les seuils, on analyse les valeurs brutes, hors TVA. Alors, même si j'ajoutais 11'000 francs à 147'000 francs, on est de toute manière en-dessous du seuil de 250'000 francs. Si l'on dit que l'intervention du Groupe E est uniquement des services, on est clairement en-dessous du seuil qui est accepté par la loi cantonale sur les marchés publics. Après, on pourrait s'amuser à distinguer les positions. Au hasard, la première est une coupe de mâts pour 2'000 francs puis une autre coupe de mâts, c'est une prestation de services et après il y a des luminaires (39 unités à 1'255 francs). Il faudrait distinguer la valeur du luminaire et le travail pour l'installer mais là c'est englobé. Donc voilà, c'est une réponse qui est une demi-réponse. Si on raisonnait dans l'idée que l'intervention qui est octroyée ce soir est du ressort des services, on est en-dessous du seuil des 150'000 francs. On n'arrive pas à distinguer dans cette offre ce qui est fournitures et ce qui est services mais on voit que le matériel pourrait monter jusqu'à 100'000 francs, seuil en matière de fournitures. Je n'ose pas imaginer que sur 147'000 francs, l'entreprise, par rapport à ses marges, avec tout ce qu'elle doit mettre en place, travaille pour moins de 50'000 francs en services. Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire. ».

La présidente remercie Yanick Boillod et donne la parole à **Gérard Gremaud** (PSLT) qui demande une suspension de séance, acceptée par **la présidente**.

* * * * *

La présidente reprend le cours de la séance et donne la parole à **Remo Siliprandi** (PSLT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Vous savez que je ne suis pas toujours d'accord avec le Conseil communal, même souvent, mais en l'occurrence qu'est-ce que l'on cherche ? A mettre notre Exécutif en difficulté ? C'est vrai qu'il faut trois offres mais il faut aussi des entreprises qui, comme l'ont relevé Martin Eugster et Daniel Rotsch, qui connaissent notre réseau, parce que ce soir on va peut-être gagner en francs, mais on va les perdre en temps pour expliquer et pas forcément arriver à un résultat. Soyons fair-play et acceptons ce crédit parce qu'il est nécessaire. Merci. ».

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** met au vote l'entrée en matière qui est acceptée par 30 voix contre 5.

L'arrêté du Conseil général concernant une demande de crédit de 175'000 francs pour l'assainissement partiel de l'éclairage est également accepté par 30 voix contre 5.

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Martin Eugster**.

« Merci, merci beaucoup ! J'aimerais également remercier la parfaite collaboration avec la commission EDD et l'engagement de Malissa Tomic, responsable d'exploitation. Merci ! ».

11. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 140'000 francs pour le remplacement de l'isolation étanche de la toiture plate et diverses réfections des installations d'exploitation du CIS Centre Sports & Loisirs Marin

La présidente donne la parole au Conseil communal, **Martin Eugster**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

J'ai deux informations. J'ai encore préparé deux slides en complément au rapport. Je peux vous rassurer : on a trois offres pour la toiture ».

Martin Eugster présente la situation sur un slide et explique que l'étanchéité du toit plat s'est dégradée durant les 30 dernières années et propose son assainissement par des travaux d'étanchéité et l'installation d'une nouvelle ferblanterie sur les parois verticales en plexi. « Cela nous coûte 100'000 francs ».

« La deuxième situation qui est préoccupante pour nous, c'est la situation juridique que nous avons actuellement, la situation de contractant que nous avons avec le gérant du CIS. Nous avons reçu un courrier recommandé au début de cette année de l'avocat du locataire avec une première liste de 17 griefs. A mi-mars 2014, il nous a menacé de consigner le loyer avec une exigence de loyer de 50%, rétroactivement à décembre 2012. Nous avons rencontré l'avocat et le gérant une première fois le 10 mars. Le service technique de la commune a analysé les 17 griefs et nous avons tout de suite réactualisé les trois offres pour le toit et avons déjà réalisé les premières réparations, réparations liées à la dangerosité et à de petites réparations qui entrent dans l'entretien courant. Nous avons ensuite reçu une deuxième liste de l'avocat avec 14 griefs supplémentaires et avons eu une deuxième rencontre le 21 mai et effectué une visite approfondie du CIS. Pendant cette rencontre, nous avons établi une feuille de route avec les premières mesures. Cette feuille de route a abouti à la demande de crédit de ce soir. Une première réflexion ou une première réaction est de vous demander l'argent nécessaire pour remédier à ces questions.

Quelles sont les suites des opérations ? Pour 25% des griefs, nous ne voulons pas entrer en matière et je veux être clair là-dessus, 10% des griefs sont déjà réglés, 40% seront réglés par la demande de crédit de ce soir et 25% feront l'objet d'une demande de crédit ultérieure. Il est clair que ce n'est pas la dernière demande de crédit pour la réparation et l'assainissement de ce bâtiment car il y a encore quelques points à régler. Cela ne sera plus pour cette année mais peut-être pour l'année prochaine ou dans deux ans.

En conclusion, la commune est légalement tenue d'entretenir ses immeubles. Le Conseil communal veut rester un partenaire crédible et demande les moyens de respecter les lois et les conditions. Nous ne voulons pas perdre tout ou partie du loyer annuel (actuellement environ 125'000 francs). L'investissement demandé ne sera en aucun cas perdu : un toit sain est un minimum pour un immeuble.

Je reste volontiers à votre disposition pour des explications ou pour répondre aux questions. ».

La présidente remercie Martin Eugster et donne la parole à **Claude Burgdorfer** (GCD-PLRT) pour la commission financière.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

C'est dans sa séance du 3 juin dernier que la commission financière a statué sur le rapport soumis par le Conseil communal.

Votre commission financière a insisté sur le fait qu'il est nécessaire de définir la stratégie future pour ce bien immobilier et elle reconnaît aussi la responsabilité du Conseil communal, de la commune de La Tène, de le maintenir en bon état en procédant à des travaux d'entretien.

C'est donc à l'unanimité que la commission financière soutient le rapport soumis. ».

La présidente remercie Claude Burgdorfer et donne la parole à **Jan Homberger** (GCD-PDC).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de rapporter pour le groupe mais, en préambule, j'aimerais, Monsieur Eugster, reprendre ce que vous avez dit. Pour une demande de crédit de 140'000 francs, vous nous annoncez que vous avez trois offres, alors que pour une demande de crédit de 175'000 francs, vous n'en avez que deux. Je pense que ce sont des réflexions que vous devriez garder pour vous.

Mardi dernier, le groupe PDC-PLR a pris connaissance du rapport concernant l'assainissement de la toiture plate et de différentes réfections du CIS et après d'intéressantes discussions, nous sommes arrivés aux conclusions suivantes.

Le groupe juge que l'existence de la zone sportive et du CIS en particulier sont importants et sources d'attractivité pour notre commune et a pris note de la stratégie du Conseil communal de maintenir son attractivité jusqu'au terme du bail de l'exploitant, actuellement en 2018.

Par contre, le groupe regrette que cette réflexion et son rapport ne soient pas plus aboutis, preuve par les compléments que vous nous fournissez ce soir :

- une vision claire des investissements à moyen terme (jusqu'en 2018) ; ne devra-t-on par exemple pas remplacer la cuisine et sa ventilation dans une année pour des questions de salubrité ?
- le potentiel réel de ces installations, par exemple avec l'aide d'un spécialiste de la branche ! afin de répondre à notre interrogation ; doit-on conserver ce bien dans notre patrimoine ou par exemple le vendre à un investisseur motivé prêt à développer et pérenniser le centre ?
- et pour terminer, cette demande de crédit nous semble exagérée au vu de la situation financière de la commune et nous demandons au Conseil communal de revoir et compléter son rapport

Le groupe refusera l'entrée en matière et cas échéant la demande de crédit, ceci à la majorité de ses membres. Merci. ».

La présidente prie Jan Homberger d'être un peu plus poli envers les Autorités et donne la parole à **Pierre-Olivier Maire** (ELT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de notre séance de préparation de mardi dernier, l'Entente de La Tène a examiné ce point de l'ordre du jour avec attention.

Nous avons dégagé deux parties distinctes de cet objet.

La première : le bâtiment proprement dit.

Les dômes du CIS font partie du paysage de notre commune et sont connus loin à la ronde. Ils font partie de la réputation de la région de La Tène, comme sa baie et ses plages.

De prime à bord, nous aimerions les garder.

Mais avant de s'engager dans de lourds frais de réparation, notre première question a été de connaître l'état des dômes en béton.

On nous a donné l'assurance que, selon les expertises faites à ce jour, ils sont en parfait état.

Dans ces conditions, quel que soit l'avenir de ce bâtiment à la fin du bail avec le locataire actuel, il nous a semblé important de garder ce bâtiment dans le meilleur état possible.

Deuxième partie : les installations sanitaires, l'aspect intérieur et le minigolf.

En tant que bailleur, la commune doit garder ce bâtiment en bon état. Il en va de notre réputation en tant que commune vis-à-vis du locataire ainsi que des usagers de ces installations.

Pour ces deux motifs, il nous paraît raisonnable d'accepter le crédit demandé ce soir. ».

La présidente remercie Pierre-Olivier Maire et donne la parole à **Bruno Gomes** (PSLT).

« Madame la présidente, Madame et Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs,

Il est vrai que l'image de La Tène est partout dans le canton. C'est un endroit où on a du football et où toutes les activités passent par-là. C'est aussi un lieu de formation, de rencontres entre générations et il y a aussi beaucoup d'événements qui s'y passent.

Mesdames et Messieurs, nous savons que le CIS est âgé de 30 ans et qu'il présente des signes d'obsolescence et de fatigue. L'infiltration d'eau et les installations sont usées et le bâtiment crie pour un assainissement.

Face aux comptes et je remercie l'administrateur qui m'a fourni quelques renseignements ; de 2009 à 2014, la commune a dépensé pour l'assainissement 446'116 francs. La moyenne sur 5 ans est de 89'223 francs. On a donc déjà dépensé pas mal d'argent pour ce bâtiment.

Si on continue à ce rythme-là, je crois que ce sera bientôt un grand fardeau pour la commune parce que l'on doit toujours compter l'argent.

Pour moi, tout ce que l'on dépense n'est pas un investissement mais simplement une dépense courante.

La deuxième question est le contrat de bail qui arrive à échéance en 2018. Je crois que l'on doit tous réfléchir à ce que l'on va faire avec ce bâtiment. Il y a des solutions. Peut-être que l'on va encore investir beaucoup d'argent et on pourra dire une fois pour toutes que ce bâtiment est assaini pour encore 20 ou 30 ans. La possibilité est là. Pour moi, le Conseil communal doit venir avec une stratégie globale, pas seulement pour le CIS, car on l'a dit, alentours, il y a aussi d'autres activités. Il faut donc réfléchir à ce que l'on va faire avec cette zone-là.

Mesdames, Messieurs, le groupe PSLT dans sa majorité a accepté le rapport et l'arrêté mais incite la commune à se poser la question, lorsque le bail sera échu, soit en 2018, s'il est opportun de continuer à investir des fonds dans ce bâtiment. Merci. ».

La présidente remercie Bruno Gomes et donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Juste un complément ou une question suite à la discussion que l'on a eue dans notre groupe, qui va assez dans le sens de ce qu'a dit Bruno Gomes. On tient beaucoup à ce centre mais on souhaiterait que la commune prenne une décision sur le long terme. Qu'est ce que l'on va faire avec ce centre ? Par contre, comment traiter l'échéance de 2018 parce que c'est la fin du bail ? Cela n'empêche pas la vente mais est-ce la bonne solution ? D'ailleurs 2018, c'est demain. Si on décidait une vente et demandait à un investisseur de prendre cet objet pour le développer, il faut commencer aujourd'hui. C'est dans cette optique-là que nous allons refuser la demande de crédit pour rebondir plus tard quand le projet sera plus développé. Il faut évidemment respecter ce à quoi le locataire a droit, c'est clair, mais nous pensons que cela peut être géré par le budget annuel qui est je crois de 40'000 francs. Je vous demande donc de prendre en compte cette date de 2018. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire jusque-là mais il faut aujourd'hui se poser la question de ce que l'on veut faire avec ce centre : le développer et le garder dans la commune ou vendre et faire développer par un investisseur. ».

La présidente remercie Ted Smith et donne la parole à **Maurice Binggeli** (PSLT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Moi, je ne rebondis pas, je bondis ! Quand j'entends que l'on a un bâtiment, une zone, et que l'on pourrait envisager de vendre à un investisseur (si un investisseur investit, c'est pour gagner de l'argent), je n'arrive pas à comprendre ces réflexions. Si un investisseur peut gagner de l'argent, pourquoi une commune ne pourrait pas en gagner ? Si l'on a une perle avec laquelle on pourrait gagner de l'argent, c'est notre rôle, au lieu d'augmenter les impôts,

de faire en sorte de gagner de l'argent avec un bâtiment de ce genre-là. Voilà, je réagis à ce genre de proposition. ».

La présidente remercie Maurice Binggeli et donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT).

« Je comprends l'intervention de Maurice Binggeli. Je ne dis pas qu'il faut le vendre mais on doit décider de ne pas le vendre si c'est ça qu'on veut. Si on ne décide pas, si on ne se pose pas la question, on va recommencer à mettre 89'000 francs par année dans un objet dont on n'a pas décidé de ce que l'on veut en faire. ».

La présidente remercie Ted Smith et donne la parole au Conseil communal, par **Martin Eugster**.

« J'ai deux offres d'achat sous les yeux. Ces deux offres sont loin d'être intéressantes pour la commune. Dans notre bilan, ce patrimoine est chiffré à 1.7 million et nous devons faire une croix sur 1.3 million pour la meilleure des offres. Alors, on est loin, loin, loin, d'être sur une vente. D'accord, on n'a que deux offres, peut-être en faut-il une troisième ?

On a compris que ces centres sont intéressants mais il faut beaucoup d'argent et d'investissement pour quelqu'un qui en reprendrait un. On ne touchera jamais 1.7 million, il faut oublier. Dans toutes les réflexions, les gens sont très intéressés pour l'acheter mais pas pour le prix dont nous avons besoin. Si c'est une perle, comme Maurice Binggeli l'a dit, il faut soigner cette perle. Je ne sais pas dans quelle mesure jusqu'en 2018 mais jusque-là on a un gérant et un retour d'investissement puisque c'est 125'000 francs par an. Il faut le garder. On a des chiffres noirs pour le CIS et pas rouges. Cela donne la possibilité à la commune de réfléchir à long terme mais ce n'est pas encore le moment. Il y a un avocat derrière le gérant et on n'a plus le temps de faire n'importe quoi. Nous ne voulons pas perdre ce loyer et l'idée du Conseil communal est vraiment d'investir ce qui est raisonnable aujourd'hui déjà.

Pour la question de la cuisine, le service d'hygiène est passé et on a dû remplacer une étagère.

On est conscient qu'il y a des risques dans un bâtiment comme ça mais j'ai l'impression (de milicien) que l'on peut continuer et faire les réflexions que vous demandez peut-être l'année prochaine ou en 2016. Il est clair que ce n'était pas une priorité pour nous. Il faudrait que nous puissions cloner Malissa Tomic 2 ou 3 fois pour avoir plus de réflexions mais ce n'est juste pas le moment maintenant. Il faut que nous restions raisonnables et légalement responsables. Nous sommes propriétaires d'un bâtiment et le gérant ne doit pas passer chaque fois qu'il y a des infiltrations avec un seau et une serpillère car ce ne sont pas de bonnes choses.

Je vous demande donc d'approuver cette demande de crédit et faire demi-tour sur vos réflexions. Alors, il faut dire OK, on investit et nous, de notre côté, on réfléchira aussi vite que possible. Merci. ».

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** met au vote l'entrée en matière qui est acceptée par 24 voix contre 7 et 3 abstentions.

L'arrêté du Conseil général concernant une demande de crédit de 140'000 francs en vue de l'assainissement de l'étanchéité de la toiture plate et diverses réfections au CIS Centre Sports et Loisirs Marin est accepté par 25 voix contre 6 et 4 abstentions.

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Martin Eugster** qui s'exprime par un « Merci beaucoup ! ».

12. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant les achats, respectivement les échanges de terrains, pour réaliser la passerelle de mobilité douce / première mesure

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Martin Eugster**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal vous demande ce soir de lui donner les moyens de poursuivre la mise en application de votre décision du 15 novembre 2012.

Pour mémoire, il y a environ 18 mois, votre Conseil général a décidé qu'une passerelle de mobilité douce, située aux Sors à Marin, sera construite et permettra aux piétons, aux écoliers, aux cyclistes et autres usagers de la mobilité douce de relier Marin à Wavre et à Saint-Blaise, mais aussi à l'agglomération neuchâteloise et à l'Entre-deux-Lacs. Cette importante réalisation doit permettre d'éviter de devoir passer par les trois giratoires proches de Nouveau Marin-Centre, qui sont dangereux !

Depuis lors, les études ont été achevées, les difficultés techniques ont été résolues - et il y en a eu un certain nombre ! - et les délais sont respectés.

Pour la passerelle à proprement parler, une procédure dite de « marché public » a été suivie et a permis au Conseil communal d'adjuger les travaux le 14 mai 2014 pour un montant conforme au budget disponible.

Un contrat de sponsoring avec une importante entreprise de la place, emblématique du tissu économique neuchâtelois, est par ailleurs en cours de discussion.

Au plan des achats de terrains, tout s'est passé comme prévu.

Les différents propriétaires concernés par les emprises nécessaires de la passerelle - soit du terrain agricole ou viticole au Nord et de la zone industrielle au Sud de l'autoroute - ont été rencontrés, avec l'accompagnement de l'Etat (qui intervenait au premier titre pour les achats d'emprises pour le compte de l'OFROU). Dans un esprit constructif, tous les propriétaires ont accepté le principe de céder une partie de leurs terrains pour permettre la construction de la passerelle. Alors qu'avec la plupart d'entre eux - ceux dont les terrains sont situés au Nord de l'autoroute - il a été convenu de procéder aux mensurations et délimitations précises à l'issue des travaux OFROU, les discussions et négociations avec l'entreprise EM Microelectronic ont dû tenir compte des perspectives de développement de cette entreprise et également du fait qu'il s'agissait de terrain zoné en zone industrielle, soit avec une valeur bien supérieure.

Ce soir, comme déjà dit plus haut, le Conseil communal vous demande ainsi l'autorisation de procéder à l'achat d'une parcelle de 400 m², au prix de 160 francs par m², à détacher de la parcelle appartenant à EM Microelectronic, pour accueillir la rampe Sud de la passerelle.

Ce prix d'achat amène les considérations suivantes. En premier lieu, ce prix d'achat est conforme au marché, lequel peut atteindre à La Tène des montants au m² bien plus élevés. Ensuite, s'il excède certes quelque peu les prévisions initiales, ce prix d'achat sera intégralement couvert par la demande de crédit acceptée le 15 novembre 2012.

Et maintenant, quelle est la suite des opérations ?

Votre importante décision de ce soir donnera au Conseil communal les moyens de poursuivre les travaux et de respecter les engagements pris envers l'OFROU et des entreprises du secteur privé (notamment en termes de délais et d'adjudications des travaux).

Plus concrètement, les fondations et piles seront achevées d'ici fin août. Le montage de la structure métallique commencera dès septembre, suivi du coulé du tablier et des finitions en octobre-novembre. L'ouverture au public aura lieu encore cette année, avec bien évidemment une inauguration très officielle.

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal vous demande ce soir un signal fort et clair à l'attention de notre population, en acceptant la demande d'autorisation d'acquérir une parcelle de 400 m² à EM Microelectronic.

Le projet de passerelle a toujours été sous contrainte de temps et il le restera jusqu'à la fin. Nous bénéficions cependant d'une fenêtre unique d'opportunité, cet été, en synchronisant nos travaux avec ceux de l'OFROU, permettant une synergie des travaux communaux avec ceux de la Confédération, mais également certaines économies d'échelle.

Toute autre décision qu'un oui clair de votre Autorité serait difficilement compréhensible et aurait des conséquences importantes notamment en termes de planification et de coûts.

Le moment n'est donc pas à l'hésitation, encore moins à la marche arrière. Le passage inférieur protégé (le fameux PIP !) a été remblayé, le permis de construire a été obtenu, les travaux sont commandés et en route, l'échéancier et le budget sont respectés.

Je vous remercie de votre attention et je suis prêt à répondre à vos questions. ».

La présidente remercie Martin Eugster et donne la parole à **Claude Burgdorfer** (GCD-PLRT) pour la commission financière.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

C'est toujours en date du 3 juin 2014 que votre commission financière a rencontré le Conseil communal au sujet de son rapport.

Votre commission financière remarque que la demande soumise s'inscrit dans la continuation logique de la construction de la passerelle, demande de notre compétence, dont les coûts engendrés à ce jour sont de l'ordre de 1.6 million, à savoir 1.3 million pour la construction de la passerelle elle-même et 300'000 francs de frais d'ingénierie.

Rassurée aussi sur le fait que ce projet dans son ensemble ne devrait pas cacher de mauvaise nouvelle ou de mauvaise surprise sur l'estimation des travaux, votre commission financière vous recommande également de soutenir à l'unanimité le rapport du Conseil communal. ».

La présidente remercie Claude Burgdorfer et donne la parole à **Jeannine Mallet** (ELT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 10 juin, les membres de l'Entente ont pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant les achats et échanges de terrains.

Les membres à l'unanimité valident cette dépense, celle-ci faisant partie de l'ensemble du crédit qui a été voté et accepté le 15 novembre 2012. Merci. ».

La présidente remercie Jeannine Mallet et donne la parole à **Gérard Gremaud** (PSLT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PSLT, dans sa majorité, acceptera le rapport et l'arrêté.

Cependant, nous exprimons ici le souhait d'être régulièrement informés de la situation concernant les dépenses engagées dans ce projet.

L'idée étant que dès lors qu'un crédit est voté, il est difficile de vérifier dans quelle mesure l'enveloppe votée, que l'on définit en principe comme largement comptée, pourra être respectée et si tout est réellement fait pour minimiser les coûts.

Vous le comprenez, Madame la président, Mesdames et Messieurs, cette passerelle reste en effet en travers de la gorge de certains d'entre nous, probablement par sa taille, et un œil spécialement vigilant sera pointé sur sa réalisation. Merci Madame la présidente. ».

La présidente remercie Gérard Gremaud et donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

En l'état actuel du dossier, les travaux d'ingénieurs et la construction métallique ont été attribués.

La commune a d'ores et déjà dépensé plus de la moitié du crédit global voté en son temps. Par conséquent, il n'est plus possible de stopper le projet de passerelle en refusant les achats de terrains. La commune se retrouverait en effet propriétaire d'une passerelle et de calculs d'ingénieurs sans pouvoir les poser sur les piles en cours de construction.

Au surplus, il ne s'agit pas d'un crédit supplémentaire mais d'une autorisation à donner au Conseil communal de procéder aux acquisitions prévues au départ.

Le groupe acceptera l'arrêté dans sa grande majorité. ».

La présidente remercie Ted Smith et donne la parole au Conseil communal, par **Martin Eugster**.

« J'ai seulement un petit doute sur les chiffres que Claude Burgdorfer a articulés (ndlr : réponse de Claude Burgdorfer : 1.6, 1.3, 0.3).

Alors, la construction métallique, c'est 1.3 million et pour le reste ce sont des tabliers, de la signalisation et tout ça. OK ? Ceci pour que je ne doive pas corriger après coup encore une fois. ».

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** met au vote l'entrée en matière qui est acceptée par 28 voix contre 5.

L'arrêté du Conseil général concernant les achats, respectivement les échanges de terrains, pour réaliser la passerelle de mobilité douce / première mesure est accepté par 29 voix contre 6.

13. Rapport intermédiaire du Conseil communal au Conseil général concernant la situation du bien-fonds 1277 « Derrière-le-Château » au regard de l'OPM, de la présence du gazoduc et de la notion d'expropriation

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Daniel Rotsch**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le rapport est relativement complet mais je souhaiterais quand même faire un petit résumé de la situation.

Le présent rapport a pour objectif d'orienter votre Autorité sur l'état d'avancement du dossier « Derrière-le-Château », on l'aura bien compris.

En guise de remarque liminaire, il peut être judicieux de garder en mémoire que votre Autorité a assez clairement émis une volonté de réaliser financièrement ce terrain, l'objectif financier ayant été fixé à 3'700'000 francs à l'époque. Souvenons-nous que la typologie des bâtiments doit, entre autres, tenir compte des contraintes, notamment archéologiques.

En résumé, la situation est celle-ci :

- le Conseil général a, lors de sa séance du 9 décembre 2010, décidé la vente de ce bien-fonds
- le plan de quartier (ci-après : PQ) prévoyait l'implantation de 14 villas mitoyennes (28 unités d'habitation)
- assez rapidement, un courrier d'UNIGAZ rendait attentive la commune que l'Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (ci-après : OPAM) était en cours de modification et il s'agissait d'intégrer ces nouvelles données dans ce dossier de PQ notamment dues au passage d'une conduite à haute pression à proximité ; ceci étudié, on s'est rapidement rendu compte que le terrain se voyait amputé d'une partie pour sa construction ; à noter que les droits à bâtir persistent ; c'est simplement une interdiction de construction dans une certaine zone de 65 mètres qui contient aussi l'interdiction de construire qu'il y avait de toute façon et qui sera incontournable, qui est celle qui doit être respectée par rapport à la rive du canal ; dès lors le nouveau projet ne pouvait plus respecter les prescriptions de la zone d'habitation à faible densité si on voulait conserver tout un certain équilibre en termes financiers

- une notion d'expropriation avait été émise lors de la séance du Conseil général de décembre 2012 avec en corollaire une indemnisation y relative ; sur cette base-là, le Conseil communal s'est assez rapidement attelé à la tâche et a mandaté un juriste pour déterminer les mesures que la commune, comme propriétaire, pourrait mettre en œuvre pour entrer dans une procédure d'expropriation et une compensation y relative
- en parallèle, puisqu'il y avait aussi des notions de typologie évoquées par rapport à celles proposées dans le plan spécial, un lancement d'une étude de marché sur les possibilités, respectivement les chances de succès immobilier, en fonction de la typologie et du prix final dans le secteur a été mise en place
- les premières conclusions très, très résumées du juriste en l'état sont que la démarche pour une procédure d'indemnisation pour la commune à l'encontre d'UNIGAZ était relativement mince, voire hypothétique, mais en l'état de la connaissance des données qui sont en notre possession aujourd'hui
- bien entendu, tout cela va peut-être encore évoluer ; il ne faut simplement pas oublier que ce cas de figure est particulier dans la mesure où on évolue dans un environnement que l'on peut qualifier d'exploratoire puisqu'il n'y a pas encore eu de jurisprudence émise sur ce genre de cas ; la commune de La Tène n'est pas la seule concernée par ce fait puisque la modification de l'OPAM touche également d'autres propriétaires et il n'y a encore pas de décision juridique prise, raison pour laquelle on la qualifie d'exploratoire ; il s'agit de marcher sur des œufs et bien sentir à quel moment les intérêts de la commune peuvent lui filer entre les doigts en fonction de la position du propriétaire

En conclusion de ce rapport, il y a trois options qui peuvent être prises, soit :

1. Première option : on part du principe que le plan spécial correspond malgré tout aux objectifs financiers qui ont été fixés dans le cadre de la vente (3'700'000 francs, y compris la partie non-constructible). En termes financiers, la commune n'aurait absolument rien à perdre même si la typologie est certes un peu différente que le PQ de départ.
2. Deuxième option : le Conseil général retire la partie devenue inconstructible (les 65 mètres) en fonction de la nouvelle analyse de Swissplan et adapte le prix pour la partie restant constructible pour y appliquer la typologie prévue dans le PQ mais en entamant une procédure contre UNIGAZ pour obtenir une compensation financière pour cette partie devenue non constructible, qui pourrait être de l'ordre d'un million de francs.
3. Troisième option : le Conseil général annule toute intention de vente de ce terrain, c'est-à-dire que l'on remet tout à plat et on met l'ensemble du terrain en procédure contre UNIGAZ. Il s'agira alors là d'assumer un certain nombre de mesures. On peut aussi imaginer que le promoteur tentera peut-être aussi d'obtenir une indemnisation pour le travail effectué. La démarche contre UNIGAZ prendra le temps qu'il faudra mais sur cette base-là la commune ne réalisera financièrement aucune opération.

Ce rapport est un rapport d'information sur l'état d'avancement. L'objectif, j'insiste là-dessus, si toutes les informations qui nous manquent encore, notamment les analyses scientifiques de Swissplan par rapport à de nouvelles données qui elles permettraient de réduire cette zone non-constructible (d'un ordre maximum de moitié) et sous réserve de l'obtention de ces données, normalement votre Autorité serait saisie pour prendre une décision sur l'orientation à donner à ce projet au mois de septembre.

Ce mois de septembre s'inscrit également dans le cadre de la prolongation de la promesse de vente qui a été faite avec le promoteur, qui a été prolongée une troisième fois, une deuxième fois en tout cas, jusqu'à fin décembre 2014. Vous comprendrez donc qu'il s'agit aussi d'inscrire cela dans ce cas de figure. Une proposition sera peut-être faite aux chefs de partis d'une manière un peu plus pratique pour éventuellement tenir une pré-séance avant le Conseil général du mois de septembre afin que l'information soit vraiment complète pour tout le monde, que l'état de situation soit compris par tout le monde parce que, vous l'aurez compris, il y a des enjeux relativement importants en termes de réalisation financière et il

s'agira de prendre la bonne décision en toute connaissance de cause. Merci Madame la présidente. ».

La présidente remercie Daniel Rotsch et donne la parole à **Remo Siliprandi** (PSLT).

« Madame la présidente, chers collègues,

Je n'interviens pas pour le groupe mais si j'ai bien compris les conclusions au point 7, à la position 1, le promoteur est d'accord de payer l'intégralité (3'700'000 francs), mais à la position 2, le Conseil communal prend le risque de perdre un million si UNIGAZ n'entre pas en matière. Il faut voir les choses de façon réelle. C'est une question. ».

La présidente remercie Remo Siliprandi et donne la parole au Conseil communal, par **Daniel Rotsch**.

« C'est une estimation, c'est-à-dire que la partie qui reste encore à déterminer est la surface précise de la partie non-constructible par rapport aux nouvelles données qui pourraient ressortir de l'analyse de Swissplan mais en l'état et si l'on tient compte de la typologie, du nombre de bâtiments qui pourraient être construits avec la typologie prévue dans le cadre du PQ et avec un prix moyen qui doit tout de même s'inscrire dans l'environnement dans lequel ces bâtiments sont construits, l'analyse immobilière a déterminé que les objets qui seraient d'un prix supérieur à un million de francs ne seraient pas très attrayants dans cet environnement. Je ne suis pas en train de faire un jugement de valeur mais c'est clairement ce qui a été déterminé par une analyse faite par des spécialistes en la matière. Si l'on tient compte de ça, c'est-à-dire du prix maximum par unité, on arriverait à un prix de vente du terrain, pour la partie restant constructible, qui serait de l'ordre de 2'700'000 francs. Ensuite, on y ajoute la construction et on arrive in fine à des unités qui tourneraient aux alentours d'un peu moins d'un million de francs (fourchette maximum). Idéalement, ce serait plutôt d'arriver à des objets qui tournent entre 700'000 et 900'000 francs, comme cela est prévu dans le cadre du plan spécial. Ensuite, c'est une règle de trois, plutôt une soustraction : 3.7 millions moins 2.7 millions, on en déduit que par conséquent la partie non-constructible vaut un million de francs, en tout cas c'est ce qu'il faudrait aller chercher si on ne réalise pas la vente comme elle est prévue. Je précise que ce n'est pas le Conseil communal qui prend ce risque mais l'ensemble d'une Autorité communale. In fine, ce sera même vous qui déciderez. ».

La présidente remercie Daniel Rotsch et donne la parole à **Laurent Suter** (GCD-PDC).

« Le groupe PDC-PLR remercie le Conseil communal pour son travail ; vous avez pris les choses tout à fait correctement en main.

Un juriste a été mandaté et il a répondu à des tas de questions et, c'est une spécialité de juriste, si on lit ce qui est écrit sur votre rapport, il répond à des questions que l'on ne s'était même pas posées.

La question cruciale demeure toutefois sans réponse. Nous avons officiellement et dans toutes les règles de l'art élaboré et accepté un plan de quartier. Pendant toute la procédure de mise à l'enquête, les exploitants du gazoduc avaient le loisir de s'y opposer, voire d'attirer notre attention sur les dangers potentiels de leur ouvrage. Rien n'a été fait en 2011. La procédure a également passé par le service cantonal d'aménagement du territoire. Ces services cantonaux, au niveau du canton de Neuchâtel, disposent des moyens humains et techniques pour analyser les dossiers dans les délais utiles et légaux. Les délais utiles et légaux, que vous fassiez un cabanon de jardin ou une centrale à gaz, sont de 30 jours pour étudier le projet. Il arrive qu'une prolongation de délai soit demandée. La moindre des choses de la part du SAT ou de GANSA aurait été de demander une prolongation de délai. C'est dans ce contexte, je pense, que le Conseil général a approuvé le projet. Voilà d'où vient le problème de départ : les choses n'ont pas été faites dans le délai imparti.

A côté de la situation juridique, il y a quand même quelques éléments à évoquer. Au fond, il semble que ce projet - on parle toujours de l'histoire de la peau de chagrin ou du gâteau qui se rétrécit -, moi, je dirais plutôt que c'est l'image du pain surprise que l'on attaque par tranches verticales, en hauteur. Vu le quartier et le voisinage, la loi, pour la hauteur, est limitée. Le promoteur a eu la grande honnêteté, quand il est venu présenter le projet, de

nous dire que le niveau 0 en fait ne serait pas le niveau 0 mais que ce serait le niveau actuel plus 50 centimètres.

Par égard pour nos ancêtres lacustres, et pour les services d'archéologie, on coupe une tranche par-dessus, une tranche par-dessous : pas de cave, pas de garage, pas de buanderie, pas de chaufferie en sous-sol. Comme ces éléments sont indispensables, ils seront construits en surface, ce qui réduit donc les « surfaces à vivre ». Ces deux amputations peuvent paraître supportables sur de grandes surfaces, beaucoup moins sur de petites propriétés.

Finalement, la dernière amputation que vous connaissez (l'amputation n'est pas du langage juridique mais plutôt du langage médical), c'est la grosse amputation. C'est l'amputation où on coupe et tellement on coupe on ne sait pas quoi mettre à la poubelle et quoi rendre à la famille.

Je ne viens pas du monde juridique mais j'ai quand même vaguement compris qu'on n'était pas dans notre droit d'exigence avec nos demandes juridiques. Je n'ai pas fait la même lecture que vous de ce rapport. J'ai l'impression qu'il serait dommage de demander uniquement des solutions de la part des gaziers et je ne parle pas uniquement du point de vue financier au niveau des solutions.

Je viens plutôt du monde médical, vous l'aurez compris. Chez nous, on a un principe de précaution. Vous avez tous entendu parler de la maladie de Creutzfeldt-Jakob. Il y a un risque théorique qu'un prion puisse passer d'un patient à un autre par contamination d'instruments en chirurgie mais ce n'est qu'un risque qui n'a jamais fait de mort. En fait, à cause de cette théorie, tous les médecins, les hôpitaux, les dentistes, ont changé leurs stérilisateurs, c'est-à-dire que des millions et des millions ont été investis pour un risque infinitésimal. On prend les mêmes risques au sujet des médicaments, qui ne pourraient pas être supportés à cause de tel ou tel effet secondaire et on les retire du marché.

Dans le cas du gazoduc, il semble que l'on tolère que les maisons récentes, vers le pont, soient sacrifiées en cas d'accident. On est bien loin des principes de précaution que j'ai évoqués et un de nos devoirs est de protéger nos concitoyens.

Ne pensez pas que ce type de problèmes est nouveau, on l'a vécu déjà à l'époque. Lors des aménagements du pont sur La Thielle, des dissensions ont déjà eu lieu entre les services des ponts et chaussées du Canton et les exploitants du gazoduc. Si la commune a des contacts avec ces exploitants, je suggère de leur demander si les précautions adéquates avaient été prises à l'époque. Les risques d'accidents près d'un pont sont réels. De grands bateaux circulent, parfois chargés de gravier et il y a déjà eu un accident grave en aval du pont. Par ailleurs, on a vu lors d'incendie ou de catastrophe gazière que le gaz a une puissance énorme. Les voitures à gaz sont interdites dans les parkings souterrains (on a eu des problèmes de gaz dont on parle surtout en France mais il y en a eu aussi chez nous).

Vous allez dire que j'ai l'esprit un petit peu tordu, mais je sais que techniquement il est possible de se prévenir contre les risques du gaz. Comme vous le savez, j'ai pas mal de lectures, et je lis dans la demande d'autorisation de construction de la centrale au gaz (...) ».

La présidente signale à Laurent Suter qu'il change là complètement de sujet.

Laurent Suter continue : « Non, c'est pour la défense de la santé et de la protection des gens. Je trouve que c'est important de pouvoir révéler à l'Assemblée qu'il est possible de protéger la population. Je lis juste une phrase du projet d'autorisation de construction de la centrale de Cornaux, qui comprend un millier de phrases, que j'aurais voulu in extenso (mais il faudrait 3 jours pour le faire) « la conduite passe ensuite dans une gaine en béton au-dessous du chemin public et de la route communale ». A mon avis, ce qu'il est possible de faire dans une petite commune (c'est un petit peu un conseil), cela doit aussi être possible de le faire dans une autre commune.

Bon, je vais faire court. Nous avons évoqué le plan financier. Vous n'avez évoqué que les 3.7 millions mais en réalité, ils ne tomberaient pas comme ça d'un coup, si je suis la procédure, mais ils tomberaient dans l'escarcelle communale que lorsque ce sera construit.

Alors, il faut aussi faire des calculs en tenant compte des charges qui coûteraient à la population qui viendrait chez nous. Des calculs similaires ont été faits à Bevaix, à Boudry et plus récemment à Hauterive.

Et j'en arrive à ma conclusion. On pourrait en discuter des heures, et là, notre groupe PDC-PLR qui se base sur la démocratie fait une suggestion : soumettons-nous au verdict de l'autorité, comme l'a fait la commune d'Hauterive, l'autorité c'est-à-dire le peuple, et faisons comme à Hauterive, exposons les arguments, laissons les gens présenter leurs arguments, y compris ceux des promoteurs et laissons le souverain choisir. Merci de m'excuser pour la longueur de mon intervention. ».

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Daniel Rotsch**.

« Oui, Madame la présidente,

Je serai très bref. Le but du rapport est l'objectif fixé dans les trois options qui sont listées dans ledit rapport. A un moment donné, l'Autorité doit prendre ses responsabilités, l'Autorité doit choisir une voie dans laquelle elle veut s'engager avec les conséquences y relatives : soit on réalise le terrain tel quel pour 3.7 millions, soit on enlève la partie non-constructible et on fait ce qu'il faut pour qu'elle soit compensée d'une manière ou d'une autre, soit on recommence tout à zéro. C'est exactement ce qui vous est proposé là, parce qu'on ne va pas entrer dans des considérations techniques. C'est bien l'analyse de Swissplan qui va nous le démontrer mais de là à arriver à une situation initiale, c'est-à-dire avant le changement de l'OPAM, on n'y arrivera pas. On va pouvoir peut-être gagner de la distance pour la construction mais l'installation est là et elle aura ses dangers potentiels. Sur la base de ces éléments-là, au mois de septembre, le Conseil général remettra en question soit la décision qu'il a prise de vendre ce terrain, soit d'adapter la réalisation de ce terrain, même si financièrement il n'y a pas d'adaptation mais d'un point de vue typologique on doit faire face à de nouvelles conditions. ».

La présidente remercie Daniel Rotsch et donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

J'ai une brève question. Dans les conclusions, vous énumérez trois scénarios possibles. Mais avant tout, ce qui nous préoccupe, c'est la dangerosité de cette conduite de gaz. J'ai lu ailleurs dans le rapport, notamment à l'alinéa 6.2, Résultat des différentes analyses et études engagées, que des mesures constructives sur et autour du gazoduc ont été proposées par UNIGAZ. Je crois que c'est une piste extrêmement intéressante parce que si j'ai bien compris, aujourd'hui Swissplan analyse si peut-être le danger est quand même moins grand qu'il était au départ et savoir si on peut réduire de la zone non-constructible de 65 à 45 mètres. Si ce n'est pas le cas, excusez-moi mais je l'avais compris comme ça. J'aimerais à ce niveau-là savoir quelles sont les mesures constructives, par exemple des chapes de béton possibles posées de l'autre côté de l'axe du canal, pour réduire ce risque. Le risque « nul » n'existe pas, on est bien d'accord. Ce point m'intéresse et mon parti aussi. ».

La présidente remercie Ted Smith et donne la parole au Conseil communal, par **Daniel Rotsch**.

« La nouvelle analyse Swissplan se fait effectivement sur des mesures constructives réelles. En fonction de ces mesures, on va pouvoir déterminer si oui ou non elles peuvent être prises (l'installation est toujours là et garde son côté dangereux ; on l'a vu lors des travaux à Marin, à la rue de la Gare, pour les plus anciens, cela fait combien de temps qu'elle est là cette conduite ? 20, 30 ou 40 ans peut-être...).

En fait, il s'agit de deux cas de figure. On a l'aspect sécuritaire et l'aspect réalisation d'un bien-fonds. Ce sont vraiment deux cas de figure qui à mon sens sont séparés, qui ont des conséquences car évidemment que l'on va y mettre des gens qui vont habiter le secteur ; il est bien évident qu'il faut prendre des mesures sécuritaires mais même si cette zone n'était pas devenue inconstructible, cela veut dire que parce que l'OPAM a changé, on a pris conscience qu'il fallait protéger notre population, mais avant que l'OPAM change la conduite

était là. Est-ce que l'on se serait posé la question, si l'OPAM n'avait pas changé, de la réelle dangerosité de cette conduite de gaz ? Franchement, j'en doute parce qu'il y a tout un dézonage qui a été fait dans le secteur. Je ne fais pas de jugement de valeur mais simplement un constat. Je ne suis pas sûr que l'on se soit posé beaucoup de questions. Ensuite, on a imprimé une typologie et on a dit voilà ce que l'on pourrait construire là et on a créé une zone. Encore une fois, on ne s'est pas posé beaucoup de questions. Ensuite, on a voulu réaliser ce terrain et tout d'un coup les règles du jeu ont changé. ».

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** remercie Daniel Rotsch et signale que l'on prend acte de ce rapport d'information et que l'on reprendra la discussion au mois de septembre.

14. a) **Rapport de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération au Conseil communal concernant le plan des axes de circulation de la commune de La Tène**
- b) **Motion pour le Conseil général de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération au Conseil communal concernant la sécurité sur la rue Charles-Perrier, l'affectation des priorités et la vitesse limite**

La présidente donne la parole à **Pierre-Olivier Maire** (ELT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

En tant que membre de cette commission, il est difficile de défendre les intérêts du rapport et de la motion. La première chose que l'on pourrait dire, c'est qu'il faudrait que la commune puisse se doter d'un plan d'aménagement du réseau routier, avec une séparation entre les parkings principaux et secondaires. La deuxième partie concerne la motion et je n'ai rien à y ajouter.

La présidente remercie Pierre-Olivier Maire et donne la parole au Conseil communal, par **Silvia Praz**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

La motion de la commission de circulation nous demande de redonner à la rue Charles-Perrier son statut de route prioritaire et d'augmenter la vitesse à 50 km/h ainsi que de supprimer la priorité de droite.

L'historique de cette route est le suivant. Dans son rapport d'étude du 4 mai 2010, le Conseil communal exprimait son souhait de créer une zone de 30 km/h unique au Sud des rues de la Gare et Louis-de-Meuron. La rue Charles-Perrier a été définie comme une route de desserte de quartiers et non comme un axe de transit, ceci en accord avec les services cantonaux. Dans ce but, le Conseil communal a établi un arrêté, du 5 juillet 2010, limitant la vitesse sur la rue Charles-Perrier à 30 km/h, avec priorité de droite.

Le but de cet arrêté était de sécuriser les trafics piétonnier, où Pedibus passe par là, et des cycles puisqu'un parcours touristique passe par cette rue. Le Conseil communal voulait diminuer les nuisances sonores et augmenter la qualité de vie des habitants de la zone. De plus, selon la police de Marin, et jusqu'à maintenant, aucun accident n'est à déplorer dans cette zone depuis trois ans.

La motion de la commission de circulation remet en question cette décision. Le Conseil communal est d'avis qu'elle casse l'uniformité de la zone (30 km/h et priorité de droite) et augmente la confusion des automobilistes concernant la vitesse à respecter.

Par conséquent, le Conseil communal vous déconseille vivement d'accepter cette motion et de maintenir la vitesse sur cette route à 30 km/h. Merci beaucoup. ».

La présidente remercie Silvia Praz et donne la parole à **Michel Montini** (GCD-PLRT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues et amis,

Dans sa séance de l'avant-veille, les partis libéral-radical et démocrate-chrétien se sont réunis et ont discuté de cette motion. La situation nous a paru absolument claire. A l'unanimité moins une abstention, nous avons suivi le Conseil communal et nous pensons que cette motion ne devrait pas être suivie. Pour quelles raisons ? En fait, Silvia Praz nous a expliqué tout à l'heure que depuis quatre ans maintenant, nous avons une situation où l'on circule sur cette rue Charles-Perrier à 30 km/h. Cette situation est conforme, elle convient, elle ne suscite pas d'accident et a avec elle la sécurité. Elle fonctionne aujourd'hui et j'ai le sentiment que si l'on change systématiquement la donne, on va créer la confusion avec un risque d'accidents accru. Je rappelle quand même qu'à côté de cette rue, on a l'école (il y a donc un grand nombre d'enfants) et à mon sens, de ce point de vue-là, déjà, cela justifie de maintenir cette zone à 30 km/h. Je rappelle également qu'il faut maintenir la situation acquise et j'aimerais aussi préciser ici pour la commission que notre parti reconnaît le travail accompli et ce n'est pas du tout pour critiquer ce travail très important mais on a le sentiment que le Conseil communal avait pris les bonnes mesures. Merci. ».

La présidente remercie Michel Montini et donne la parole à **Michel Luthi** (ELT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance de lundi dernier, l'Entente a examiné cette motion.

Tout d'abord, il sied de rappeler que les Conseils communaux et les commissions de circulation successifs de ces dernières législatures se sont régulièrement penchés sur les problèmes de circulation engendrés par le développement des villages de notre commune.

Concernant plus particulièrement Marin, un concept a été mis en place à partir de l'axe principal rue Louis-de-Meuron, Auguste-Bachelin, Fleur-de-Lys, Bellevue et rue de la Gare et qui veut que la vitesse soit limitée à 30 km/h dans les quartiers d'habitations de part et d'autre de cet axe, ceci pour des raisons évidentes de sécurité et de tranquillité.

Concernant la rue Charles-Perrier, la motion prétend que la sécurité a été considérablement amoindrie depuis le passage de 50 à 30 km/h. Si c'était vraiment le cas, ça se saurait et bon nombre de zones 30 km/h auraient déjà disparu à travers le pays.

Il est à relever que, selon les rapports de la Police neuchâteloise, cela a été dit, aucun accident impliquant des automobilistes n'a été enregistré sur ce tronçon depuis 2010 à nos jours.

S'agissant de la visibilité à certains endroits, on peut se poser la question de savoir combien de murs et de haies il y aurait lieu de supprimer dans notre commune pour assurer une visibilité maximum.

Il semblerait que les règles de circulation dans cette zone 30 km/h ne soient pas assimilées, ou assimilables, par nombre d'automobilistes. En principe, c'est à l'automobiliste à s'adapter et pas le contraire. On peut se demander comment font ces gens lorsqu'ils circulent ailleurs ? Faudra-t-il en venir à supprimer les rues en pente, les virages à gauche et sans parler des giratoires ?

Il ne faudrait aussi pas perdre de vue que la circulation va augmenter nettement sur cette artère consécutivement à la construction d'un nouveau quartier d'habitations « Sous-les-Ouches ». Dès lors, il ne va pas se passer beaucoup de temps, si l'on modifie la vitesse, avant que l'on nous redemande de nouvelles mesures de restriction de celle-ci.

Il faut aussi savoir que la remise à 50 km/h nécessiterait la pose de portails d'entrées à chaque extrémité des rues adjacentes à Charles-Perrier.

Enfin, la mise future à 30 km/h de la partie de la rue de la Gare entre les collèges et le carrefour de Bellevue plaide en faveur du maintien de la situation actuelle.

Pour toutes ces raisons, l'Entente ne soutiendra pas cette motion. ».

La présidente remercie Michel Luthi et donne la parole à **Manuel Joao Carneiro Costa** (PSLT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PS de La Tène pense que d'autres options, plus appropriées que celles proposées sont à étudier pour atteindre l'objectif de sécurité de la rue Charles-Perrier.

Nous pensons que des panneaux de signalisation « cédez le passage » et en remettant le passage pour piétons comme cela a été fait dans d'autres communes (Colombier par exemple) rendraient la sécurité plus optimale et cela est permis dans la loi sur les zones 30 km/h. Merci. ».

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** ne met pas au vote le rapport mais la motion pour le Conseil général de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération au Conseil communal concernant la sécurité sur la rue Charles-Perrier, l'affectation des priorités et la vitesse limite qui est rejetée par 32 voix contre 1 et 2 absentions.

15. Motion des conseillers généraux Erich Brönnimann, Michel Luthi, Maurice Binggeli, Marie Dubois Passaplan, Pierre-Olivier Maire, Kamel Ghnaïa et Remo Siliprandi demandant au Conseil communal d'étudier les possibilités d'aménagement du bâtiment situé sur la parcelle 925 du plan cadastral, « La Ramée »

La présidente donne la parole à **Erich Brönnimann** (ELT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Nous avons la chance et le privilège de vivre dans un des plus beaux endroits de la région. Il est de notre responsabilité de veiller à la sauvegarde de cet endroit. La Ramée est typiquement un de ces endroits idylliques déjà aménagé pour les grillades, avec place de jeux pour les enfants et port de plaisance. Certains l'appelleraient peut-être « perle », mais je ne sais pas.

Il y a un bâtiment ou une cabane forestière qui est érigé-e à cet endroit. Une partie de ce bâtiment ou hangar est équipé de deux tables et est à disposition des visiteurs du coin. Le reste du bâtiment est fermé et est utilisé en majeure partie pour stocker du matériel de la voirie.

Les cosignataires de cette motion estiment que ce bâtiment devrait être mieux mis en valeur et être rendu plus accessible au public. Comment le faire ? Quels équipements voulons-nous installer ou éventuellement prévoir une possibilité de location ? Les réponses à cette question décideront de l'utilisation future de ce bâtiment.

Il ne faut pas oublier que cet endroit est également une carte de visite de La Tène, qui est vu quotidiennement par de nombreux randonneurs.

Je vous prie donc de soutenir cette motion pour une réflexion sur les possibilités d'aménagements du bâtiment de La Ramée. ».

La présidente remercie Erich Brönnimann et donne la parole à **Martin Eugster**.

« Nous avons décidé de prendre note de cette motion et nous répondrons dans les délais impartis. ».

La présidente remercie Martin Eugster et donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

La motion qui nous est proposée ce soir part à l'évidence d'un bon sentiment. Attachés à une vie festive faite de rencontres et de partages dans des lieux parmi les plus inspirants de la commune, ses auteurs verraient d'un bon œil l'ampleur des commodités sérieusement étoffée à La Ramée.

Les partis libéral-radical et démocrate-chrétien partagent une bonne partie des réflexions faites. La Ramée offre une touche romantique et un peu sauvage aux séjours qu'on peut y faire. C'est un lieu attractif et agréable. L'offre publique y est un peu spartiate. Les accès ne sont pas simples non plus, faute de places de parc ou de cheminements goudronnés. Force nous est de constater qu'une minorité de ses hôtes ne réussit pas à contrôler ses sphincters et se répand dans les bois alentours.

Cette situation ambiguë justifie-t-elle pour autant que l'on se lance dans de nouveaux aménagements ? Ou dans un premier temps dans l'étude de nouveaux aménagements ?

Les partis libéral-radical et démocrate-chrétien tiennent au statut de zone naturelle et paysagère protégée dont bénéficient actuellement ce bord de lac. Ils n'imaginent pas qu'on y construise une deuxième salle de l'Octogone ou qu'on en facilite l'accès par des infrastructures routières plus étoffées. Ce type de réalisation est déjà offert à grands frais dans la zone touristique de La Tène. La portion de notre Littoral au lieu-dit « La Ramée » est aujourd'hui protégée, dans un état simple, sans intervention excessive du super-prédateur homo sapiens sapiens.

C'est donc dans une large majorité que nos deux formations politiques renonceront à entrer en matière sur ce sujet. La Ramée doit rester l'expression d'une nature un peu exubérante, sans commodités excessives, accompagnée par les rythmes naturels. Un statut dont un défaut de goudron, d'eau courante, d'électricité, d'éclairage et de fosse septique en font évidemment partie. Cela paraîtra incongru au XXI^e siècle. Mais un peu d'incongruité est nécessaire pour conserver de l'authenticité et éviter de transformer tout ce que nous touchons en salon douillet version 4 étoiles. ».

La présidente remercie Nicolas Krügel et donne la parole à **Gérard Gremaud** (PSLT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Les fêtes de famille et les grillades, bien sûr, on aime bien ça ! Pour cette raison, nous avons discuté avec intérêt de la motion émanant de la commission des sites et loisirs.

Nous avons d'abord examiné la situation concernant la location de la salle de l'Octogone, qui est en partie à l'origine de la motion. La location de cette salle est régie par un arrêté communal qui précise que la salle peut être louée :

- à la journée du 1^{er} octobre au 31 mars
- en soirée du 1^{er} avril jusqu'au début des vacances scolaires d'été et de la fin des vacances scolaires d'été jusqu'à fin septembre
- pour la période des vacances scolaires, le Conseil communal peut de manière exceptionnelle donner des autorisations.

En conclusion, il est possible de louer la salle de l'Octogone au moins 10 mois par an. Il semble donc qu'il n'y ait pas de problème à ce niveau-là.

Maintenant, sur le fond de la proposition, on se trouve ici dans une ZP2 et il est fort probable que d'augmenter encore la pression sur cette zone protégée et sensible poserait des problèmes qu'il serait ensuite difficile de gérer.

Pour ces raisons, la majorité du groupe remercie les motionnaires mais ne soutiendra pas cette proposition. Merci Madame la présidente. ».

La présidente remercie Gérard Gremaud et donne la parole à **Marie Dubois Passaplan** (ELT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Je serai très brève. Lors de sa séance de préparation, le groupe de l'Entente a accepté à l'unanimité de soutenir la motion demandant d'étudier les possibilités d'aménagement du bâtiment situé à La Ramée. ».

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** met au vote la motion des conseillers généraux Erich Brönnimann, Michel Luthi, Maurice Binggeli, Marie Dubois Passaplan, Pierre-Olivier Maire, Kamel Ghnaïa et Remo Siliprandi demandant au Conseil communal

d'étudier les possibilités d'aménagement du bâtiment situé sur la parcelle 925 du plan cadastral, « La Ramée » qui est rejetée par 21 voix contre 13.

16. Autres motions et propositions

Néant.

17. Réponse du Conseil communal à la question de la conseillère générale (et présidente du Conseil général) Sylvie Fassbind-Ducommun (PSLT) et intitulée « Gare à la Gare »

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Martin Eugster**.

« Le 5 mai 2014, une délégation du Conseil communal, accompagnée de Malissa Tomic, notre responsable d'exploitation, a rencontré Madame Gungerich et Monsieur Hunzikel de la compagnie BLS. Après discussion, ils ont affirmé qu'ils vont repeindre le sous-voies, à leurs frais, avec une peinture spéciale anti-taches, et encore cette année.

En même temps, ils nous ont informés qu'il n'y a actuellement pas de projet de rénovation de la gare de Marin-Epagnier.

J'espère avoir répondu à votre question, chère Sylvie. ».

La présidente remercie Martin Eugster.

18. Interpellations et questions

La présidente signale que nous avons reçu deux questions.

Question au Conseil communal de Heinz Hoffmann relative au déplacement de 9 élèves, dont 4 de la région d'Epagnier, de 6^e HarmoS, de Marin à Wavre

Madame la conseillère communale, Messieurs les conseillers communaux,

La direction de l'école a choisi 9 élèves de l'école de Marin, dont 4 de la région d'Epagnier, qui devront se rendre à Wavre pour faire leur 6^e année HarmoS.

Pourquoi le Conseil communal de La Tène a-t-il décidé de construire une passerelle d'un montant de trois millions pour que les écoliers puissent se rendre en toute sécurité entre les villages de Marin et de Wavre et en même temps accepte que d'autres partent de Marin-Est/Epagnier pour aller à Wavre en sachant pertinemment qu'il n'y a aucun chemin sécurisé : pas de trottoir, pas de passage pour piétons, pas de piste cyclable sécurisée et qu'en plus il y a des camions roulant à toute vitesse ?

Pour rappel, le Conseil communal a été saisi il y a trois ans d'un dossier concernant le carrefour sis au lieu-dit Pré-Menod à cause de sa dangerosité. A ce propos à quel stade en est ce dossier ?

Comment le Conseil communal va-t-il garantir la sécurité du chemin de l'école pour ces écoliers et pour ceux qui seront à l'avenir dans la même situation, respectivement quelle est la responsabilité du Conseil communal et de la commune de La Tène qui envoient des enfants sur un chemin non-sécurisé pour aller à l'école ?

Quelles solutions le Conseil communal propose-t-il, sachant que les enfants seront donc obligés de prendre le car postal qui ne fait pas des courses toutes les heures, si ces enfants venaient à rater le car postal, que ce soit dans un sens ou dans l'autre, étant donné qu'ils seraient laissés à leur sort, les parents étant au travail et ne pouvant pas aller les chercher ?

Tout en vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous présentons, Madame la conseillère communale, Messieurs les conseillers communaux, nos salutations les meilleures.

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Yannick Butin**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

L'EORÉN, dans la répartition des classes pour l'année prochaine, doit en effet déplacer des élèves de 6^e et de 7^e entre Marin, Wavre et Saint-Blaise dans le cadre de la répartition de tous les enfants du centre scolaire du Bas-Lac, qui comprend Enges, Saint-Blaise et La Tène.

En ce qui concerne les déplacements en question, le chemin le plus direct entre Epagnier et Wavre n'est en effet pas sécurisé pour le moment pour le mouvement des enfants à pied ou à vélo. Il existe cependant un autre chemin, un peu moins direct mais plus sécurisé. Ceci n'est pas l'objet principal de ma réponse.

L'objet principal de ma réponse est qu'étant donné que l'EORÉN a décidé de mettre des enfants dans des collèges qui ne sont pas ceux de leur village, elle prend la responsabilité de payer les abonnements de bus de CarPostal qui correspondent aux horaires des classes et s'engage à ramener les enfants en cas de « ratage » de bus. Si le fait de rater le bus devient trop fréquent, l'école prendra des dispositions pour faire quitter les enfants plus tôt pour les accompagner à l'arrêt de bus, avant son arrivée. En plus, l'EORÉN demandera aux chauffeurs de CarPostal de ne pas être en avance sur leurs horaires, ce qui arrive de temps en temps.

En ce qui concerne la deuxième question, je laisserai par la suite la réponse à Silvia Praz.

Pour la troisième question, qui concerne la suite pour les années à venir, la situation pour la rentrée 2015 est inconnue. Le remplissage des classes, d'année en année, ne peut pas être fait à l'avance. On ne peut donc pas savoir s'il faudra encore faire des transferts l'année prochaine entre les différents collèges ou pas. Cependant, si la situation perdure, le Conseil communal fera le nécessaire pour adapter le chemin le plus direct entre Epagnier et Wavre pour que les enfants éventuellement puissent aussi le faire à vélo.

S'agissant de la quatrième question, j'y ai en fait déjà répondu à la question n°1, c'est-à-dire que l'EORÉN s'engage de ramener les enfants qui ratent le bus, soit en recontactant l'enseignant-e qui sera encore dans la classe à ce moment-là, soit en téléphonant au secrétariat qui enverra une personne avec un véhicule chercher l'enfant que ce soit de Wavre à Epagnier ou d'Epagnier à Wavre. De plus, si les enfants - comme cela est indiqué à la fin de la question - ont leurs parents qui sont au travail pour l'heure de midi, la structure d'accueil parascolaire de Wavre est prête à accueillir les enfants pour le repas et les renvoyer ensuite à l'école. Voilà Madame la présidente. ».

La présidente remercie Yannick Butin et donne la parole à **Silvia Praz**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de répondre à la question n°2 qui traite le dossier concernant le carrefour au lieu-dit Pré-Menod à cause de sa dangerosité.

A quel stade en est ce dossier ? La commission de circulation est consciente de la problématique et cherche des solutions applicables. De manière générale, il faut trouver des solutions de la problématique de la cohérence des vitesses autorisées sur le cheminement pour tous les élèves de notre commune, soit à la rue des Tertres, à la rue Charles-Perrier (cela a été évoqué tout à l'heure) et au chemin de la Raye. Pour ce qui est des rues Henripolis et Maupré, une mesure a déjà été prise en ce sens que la vitesse a été réduite de 60 à 50 km/h et qui ressort de la motion d'Eric Flury, rejetée par le Conseil général en septembre 2010.

Par contre, il y aurait des possibilités techniques à mettre en place en ce qui concerne le problème à Epagnier. Par exemple, mettre des ralentisseurs sur la route de Maupré pour ralentir la vitesse surtout des camions mais les ralentisseurs sont des générateurs de bruit, ils augmentent les nuisances sonores pour les habitants du quartier, qui fait d'ailleurs un gros point de discussion entre les habitants et les exploitants de la zone d'industrie lourde en bas l'Epagnier. On pourrait poser une signalisation plus visible mais pour obtenir un résultat

satisfaisant, il faut créer conjointement des chicanes pour freiner les camions. Il y aurait des feux et des radars fixes mais pour cela il faut établir un rapport qui prouve la dangerosité et la vitesse excessive du secteur, tout cela en accord avec les services cantonaux pour prendre les mesures adéquates. Côté coûts : pour les feux environ 45'000 francs ± 20% et pour les radars 70'000 francs ± 20%, sans parler de la vision du Conseil d'Etat concernant la gestion des radars sur le territoire cantonal, incluse dans la nouvelle loi de la police 2015 qui prévoit que le Canton souhaite reprendre tous les radars. Il faut encore se poser la question de ce qu'il se passera au niveau de la commune.

Pour conclure, il s'agit d'étudier plusieurs possibilités afin de trouver des mesures avec les services cantonaux et la commission de circulation. Tous doivent travailler avec le Conseil communal pour arriver à un résultat efficace. Merci beaucoup. ».

Question au Conseil communal de la part du groupe socialiste intitulée « D-chets = Système D »

Selon les médias, il semble qu'il y a ait quelques incivilités matérielles aux abords des bennes de récupération des déchets (papiers, cartons, verres notamment) sises sur le territoire de la commune.

Est-ce que le Conseil communal s'est posé la question du pourquoi de ce problème ? N'est-il pas conscient qu'il est rare qu'une personne ramène ses déchets à la maison lorsqu'elle constate que les bennes sont pleines et qu'il est impossible d'y glisser, fût-ce un journal, dans la benne réservée au papier par exemple tellement elle est pleine à déborder ?

Il est en effet avéré que les bennes sont souvent pleines en fin de semaine et lors de week-ends prolongés. Tel était le cas par exemple lors du week-end de l'Ascension.

Ne serait-il pas possible de prévoir une démarche pour vider les bennes un peu plus régulièrement ou alors de poser des bennes plus grandes ?

Il faut en outre préciser que la situation des personnes âgées et/ou ne disposant pas de véhicules n'est pas résolue quant aux déplacements à la déchetterie à Cornaux. N'est-il pas envisageable de prévoir un ramassage spécial et adéquat pour ces personnes-là, par exemple une fois par mois ?

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Daniel Rotsch**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Je voudrais quand même faire un constat sur ces écopoints. Je pense que d'un point de vue général, ils sont appréciés sur le territoire communal. Il a fallu du temps pour trouver le bon modus vivendi car c'est un peu une manière de vivre, la bonne articulation, qui allient coûts et performances.

Evidemment qu'il y a des moments dans l'année où ces installations sont insuffisantes. Je n'ose même pas penser à ce qu'il se passerait si l'on ne les avait pas posées. Ceci est un premier constat.

Dans la question, il est évoqué le fait de la conscience du Conseil communal qu'il est rare qu'une personne ramène ses déchets à la maison lorsqu'elle constate que les bennes sont pleines. Le Conseil communal part toujours du principe qu'une grande majorité de la population a une attitude ou une éco-attitude qui correspond à un minimum. Il y a aussi plusieurs installations qui sont à disposition de la population, mais il est vrai qu'une minorité de cette population gâche souvent le plaisir de l'utilisation de ces installations.

Cela étant dit, comme la situation se péjore, j'ai envie de dire de plus en plus, ou qu'on le constate de plus en plus, l'idée est d'en recauser au niveau de la commission TPSI pour trouver des solutions. Est-ce qu'il faut étendre les infrastructures ? Est-ce qu'il faut en mettre plus sur le territoire communal ? On va conjuguer tout cela autour de coûts qu'il s'agira d'assumer ensuite au niveau de la taxe des déchets. Il y a peut-être une réflexion supplémentaire à avoir là-dessus.

Je terminerai mon intervention sur le fait d'insister que le staff de la voirie travaille d'arrache-pied pour que ces écopoints soient toujours picobello et croyez-moi il le fait avec cœur. En plus maintenant, votre Autorité l'a aussi doté de moyens pour faire de façon à ce que ces écopoints soient impeccables.

Evidemment, il y a des situations un peu particulières, notamment lors de la semaine de l'Ascension, et par le hasard du calendrier, il y avait de grosses manifestations, notamment l'accueil du Premier Citoyen du Canton, mais malgré cela le travail a été fait. Le fait qu'il y ait eu un week-end prolongé a fait que les conteneurs ont un peu débordé.

Croyez-nous, le travail est fait avec cœur par le staff de la voirie et il est fait avec sérieux.

En résumé, la problématique sera rediscutée dans le cadre la commission TPSI avec pour objectif d'arriver à des solutions mais je crois qu'il ne faut pas trop rêver parce que La Tène n'est malheureusement pas le seul exemple.

Encore une fois, et j'insiste, là je m'adresse au nombreux public sur l'éco-attitude que chacun doit avoir lorsqu'il se débarrasse de ses déchets. Il est vrai que l'on se ne pose pas beaucoup de questions sur le fait de combien de kilomètres on va faire pour aller chercher les déchets que l'on génère mais c'est fou ce que l'on se pose de questions pour savoir quelle distance on doit faire pour les évacuer.

Voilà, je vous laisse en méditation... ».

19. Lettres et pétitions

Néant.

20. a) Communications du Conseil communal

La présidente donne la parole à **Michel Muster**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Vous aurez sans doute remarqué que l'ordre du jour était copieux ce soir.

La réponse du Conseil communal à la motion des présidents de partis et groupe politiques stipulait : « Le Conseil général invite le Conseil communal à rétablir dans le cadre du projet d'écoquartier social Agora et de la société anonyme SanaForum Holding SA, la réalité du dossier au travers d'un rapport d'information à déposer auprès du Conseil général d'ici au 12 juin 2014. ». Cette motion a été déposée et acceptée par votre Autorité en date du 12 décembre 2013. Selon le règlement de commune, l'on devait y répondre jusqu'à aujourd'hui, mais répondre quoi ? Pour le moment, on est encore en train de travailler sur les réponses.

Cette motion, comme le disait Alain Maurissen à l'époque, ne vise pas à demander un historique des faits au Conseil communal, mais plutôt de l'enjoindre à quatre points :

1. à reprendre l'analyse des besoins
2. à reprendre contact avec les partenaires éventuels et reconstituer un climat de confiance
3. à évaluer l'opportunité de continuer, de modifier, voire d'abandonner le projet d'écoquartier Agora
4. à éventuellement redéfinir un nouveau projet

Par rapport à ces quatre points, on est en mesure maintenant de vous donner les directions dans lesquelles on travaille mais pas les conclusions, qui feront l'objet d'un rapport si vous êtes d'accord de nous accorder un délai supplémentaire.

Actuellement le Conseil communal n'a pas planché sur un projet d'écoquartier à proprement parlé ; les besoins sont identifiés : il y a la construction d'une structure d'accueil puis la création d'un espace médical.

Le Conseil communal, pour le deuxième point, a repris contact avec les partenaires. Déjà avec SanaForum SA afin d'obtenir la sortie de la société et de récupérer tout ou partie des 30'000 francs investis. La tâche est difficile, le partenaire majoritaire n'ayant pas encore accepté de signer une convention de sortie tenant compte des intérêts de la commune. Il semblerait que l'on arriverait d'ici la fin de ce mois à un accord pour sortir de la société SanaForum SA et récupérer une partie convenue, mais une partie tout de même, de ce qui a été mis à disposition.

On a aussi contacté la paroisse protestante qui, je vous le rappelle, avait retiré sa participation par un courrier adressé à votre Autorité dans le courant de l'automne dernier. La paroisse protestante vient d'accepter de reprendre les négociations avec la commune sur le projet qui avait déjà été travaillé à partir de 2011. Daniel Rotsch et moi-même étions en discussion avec les membres de la paroisse protestante. Nous nous étions déjà réunis à plusieurs reprises pour ébaucher un projet, qui a été englouti dans l'histoire Agora. Maintenant, on va ressortir tout ça et continuer de plus belle le travail. A un moment, il faudra définir ce que l'on va faire, comment le faire et quand le faire.

Finalement, nous avons repris contact avec la fondation de Préfargier, qui est toujours propriétaire du terrain aux Essertons et qui se proposait d'être bailleur de fonds pour la réalisation de l'écoquartier social Agora. La fondation de Préfargier nous a fait savoir qu'elle comptait elle-même poursuivre les études sur ce terrain-là et développer elle-même avec des partenaires de son choix un écoquartier social.

On a donc récupéré la confiance et de l'information de deux partenaires et le troisième devrait se décider d'ici la fin de ce mois.

Finalement, pour le moment le Conseil communal et le représentant du Conseil général, Alain Maurissen, s'appliquent à sortir de SanaForum SA, c'est l'objectif n°1, pour réaliser au plus vite une construction pour abriter les accueils extrafamiliaux, c'est une priorité, afin de libérer les surfaces à la CSUM pour l'EORÉN qui a besoin de surfaces supplémentaires car elle manque des classes. Il faudra bien que d'une manière ou d'une autre on trouve une solution pour retirer les enfants de l'accueil parascolaire. Donc, l'objectif n°1, c'est de sortir de SanaForum et ensuite se mettre au boulot pour construire de quoi abriter les accueils extrafamiliaux.

Enfin, le Conseil communal n'a pas envisagé de définir un nouveau projet pour le moment, comme je vous le disais tout à l'heure. On ne va pas faire deux écoquartiers en parallèle si un projet est déjà en route sur la commune et on va s'occuper d'une manière plus précise de la question de l'accueil extrafamilial et d'un espace médical.

Pour toutes ces raisons-là, on a bien avancé mais on n'est pas en mesure de faire un rapport entier, nous vous informons que nous donnerons réponse à la motion dans le courant de l'automne prochain. Merci. ».

b) Communications du bureau du Conseil général

Néant.

21. Divers

Martin Eugster, au nom du Conseil communal, souhaite de bonnes vacances et un bon été à toutes et à tous. Merci de votre patience par rapport au menu copieux de l'ordre du jour de ce soir.

- Applaudissements -

La parole n'étant plus demandée, **la présidente clôt la séance à 23 h 00.**

La rédactrice du procès-verbal

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général :

La présidente,

Le secrétaire,

S. Fassbind-Ducommun

H. Hoffmann